

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

**Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou**

Faculté d'Architecture



**Mémoire de Master en Architecture**

Option : Architecture et environnement

**Les jardins partagés comme outil de développement durable**

**Cas du jardin partagé - El Zouhour-**

**Boumati El Harrach**

Auteure

**MERROUCHE Meriem**

Sous la direction du

**Dr. FERHAT Sara**

Jury composé de :

**SELMI Haçane** : Président , Enseignant- chercheur, MAA, faculté d'architecture, Université de Tizi- Ouzou

**SAID Aissa Kahina**, Examinatrice, Enseignante- chercheure, MAA, faculté d'architecture Université de Tizi –Ouzou

**Dr. FERHAT Sara**, Rapporteur : Enseignante- chercheure, MCB, LVAP- EPAU, Alger

27 Septembre 2017

## **Remerciement:**

Je loue Dieu tout puissant de m'avoir donné le courage et la patience pour achever ce travail.

J'exprime toute ma gratitude et ma reconnaissance à mon encadreur de thèse, Madame docteur FERHAT Sara. Je tiens à la remercier profondément de m'avoir donné l'occasion d'entreprendre cette recherche et de m'avoir orienté, conseillé précieusement et soutenu tout au long de la rédaction de ce mémoire.

Je remercie les membres de jury d'avoir accepté d'évaluer ce travail.

Je tiens à exprimer ma gratitude à BENSOUYAH Radjaa, chef de département au niveau du Centre National des Formation à l'Environnement et les habitants de la cité AADL de Boumati El Harrach qui m'ont offert de leur temps pour réaliser mes entretiens.

J'adresse l'expression de mes remerciements, de reconnaissance et de gratitude à ma famille, particulièrement ma mère, mes sœurs et mon frère Fateh pour leur accompagnement, et encouragement durant ce parcours.

Je remercie mon fiancé Chihabddine, pour son soutien et son encouragement, ainsi que mes amis : Samira, Hanane, Iman, Karima, Nabila, et toute personne qui m'a aidé de près ou de loin dans la réalisation de ce travail.

Merci à tous

## Résumé :

Le développement urbain durable s'inscrit dans le rapport de la ville à sa centralité et son histoire, à son patrimoine et son avenir, mais aussi dans une recherche de qualité des espaces extérieurs et de **rapport renouvelé avec la nature**. Dans ce contexte, le végétal devient un élément central des compositions urbaines et des opérations d'urbanisme réalisées dans un souci de viabilité et d'habitabilité. Il apporte attractivité et qualité au cadre de vie.

Les jardins partagés en font partie et répondent à deux préoccupations: d'une part un besoin de présence de la nature en ville et d'autre part une volonté des pouvoirs publics d'intégrer le développement durable dans les projets d'aménagement.

L'objectif de cette recherche est de s'interroger sur la manière dont les jardins partagés pourraient contribuer d'intégrer la nature dans la gestion de la ville et ses besoins en qualité de vie et de développement durable.

Dans ce sens, deux outils méthodologiques ont été mis en pratique, le premier théorique qui consistera à décrire le contexte d'apparition de ce concept, en étudiant ses influences initiales et ses formes.

La seconde partie, pratique qui traite le cas du jardin partagé de la cité AADL du quartier Boumati à El Harrach (Alger). Nous essayerons de voir comment cette opération pilote, entreprise par le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE) a été reçue par la collectivité locale, les opérateurs publics, les partenaires privés et enfin les habitants de la cité.

Cette recherche a abordé le jardin partagé comme porteur d'enjeux environnemental, sociétal, de mobilisation et de pratiques multiples, au cœur de la concertation habitante et de la promotion d'un habiter durable.

## Mots clés :

Jardins partagés, développement durable, nature, participation, friche.

## Table des matières

1	Chapitre introductif.....	4
1.1	Nouvelle alliance ville nature :.....	4
1.2	Problématique :.....	6
1.3	Hypothèses :.....	7
1.4	Objectif de la recherche :.....	7
1.5	Méthodologie d’approche :.....	8
2	CHAPITRE 01 :.....	9
2.1	Aperçu Historique, typologies des jardins et naissance des jardins partagés:.....	10
2.1.1	Révolution industrielle et jardins ouvriers:.....	10
2.1.2	Post industriel et jardins familiaux :.....	11
2.1.3	Jardins partagés actuels : L’expérience nord-américaine.....	12
2.1.4	Les jardins collectifs à travers le monde :.....	16
2.1.5	Définition et typologies de jardins :.....	17
2.1.5.1	Les jardins familiaux :.....	17
2.1.5.2	Les jardins d’insertion :.....	18
2.1.5.3	Les jardins partagés :.....	19
2.2	Enjeux de jardins partagés en milieu urbain :.....	21
2.2.1	Valorisation du cadre de vie :.....	21
2.2.2	La valeur participative :.....	24
2.2.3	Sociabilité et écocitoyenneté :.....	26
2.2.4	L’impact environnemental :.....	28
2.2.5	La valeur économique:.....	29
2.3	Processus de Conception d’un jardin partagé :.....	30
2.3.1	Naissance de projet : l’idée du projet du jardin partagé :.....	30
2.3.2	Un jardin partagé pour qui et avec qui : identification des acteurs du projet.....	30
2.3.3	Les objectifs du projet de jardin partagé:.....	33
2.3.4	Le repérage d’une parcelle de terrain disponible :.....	33
2.3.5	Communication, concertation et définition du projet :.....	33
2.3.5.1	Mobilisation des habitants et futurs acteurs du jardin :.....	34
2.3.5.2	La concertation entre futurs jardiniers :.....	34
2.3.6	Les documents contractuels :.....	35
2.3.7	Etat des lieux et conception :.....	35

2.3.7.1	Analyser le site pour bien intégrer le jardin : .....	35
2.3.7.2	La conception du jardin : .....	36
2.3.8	Chercher des financements : .....	38
2.3.9	Un jardin qui vit : la nécessité de l'animation : .....	40
2.4	Exemple de Jardins partagé cas de la ville LYON : .....	42
2.4.1	Le jardin d'Amaranthes, de l'oeuvre d'artiste au jardin partagé : .....	43
2.5	Réalité des jardins partagés en Algérie : contexte juridique .....	48
3	CHAPITRE 02 : Cas d'étude .....	50
3.1	Introduction : .....	51
3.2	2.1- présentation du jardin partagé «El zouhour» : .....	52
3.3	Raisons d'être du jardin partagé «EL Zouhour» : .....	53
3.4	Les acteurs du jardin partagé «El Zouhour» : .....	55
3.4.1	Le conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE) : .....	55
3.4.2	Les partenaires : .....	55
3.4.3	Les participants-jardiniers : .....	56
3.5	Genèse du concept du jardin partagé en Algérie: .....	56
3.5.1	L'idée initiale en 2011 : .....	56
3.5.2	Repérage du terrain, mobilisation et sensibilisation des habitants : .....	56
3.5.3	Elaboration d'un dispositif administratif : .....	57
3.5.4	Conception du jardin : .....	59
3.5.5	Recherche des financements : .....	59
3.5.6	Réalisation du jardin partagé «Ezouhour» : .....	59
3.6	Mobiliers au niveau du jardin partagé «El Zouhour» : .....	61
3.7	Impacts du jardin partagé «El Zouhour» : .....	62
3.8	Difficultés et contraintes durant la mise en œuvre du projet : .....	64
4	Résultats et Discussion: .....	65
5	Conclusion générale : .....	67
6	Pistes de recherche : .....	69

Bibliographie

Liste des figures

Liste des Tableaux

Liste des acronymes

ANNEXE

# **1 CHAPITRE INTRODUCTIF**

# 1 Chapitre introductif

## 1.1 Nouvelle alliance ville nature :

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture annonce qu'environ 70% de la population mondiale vivra dans les villes ou les régions urbaines à l'horizon 2050 (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation, 2009) En parallèle, l'Institut National d'Etudes Démographiques prédit, quant à lui, plus de neuf milliards d'habitants sur la planète à cette même date ( INED,2000), Les aires urbaines n'ont donc pas fini de s'accroître et de se densifier. Les politiques publiques actuelles ne prennent que trop peu en considération le besoin d'espaces verts nécessaire au bien-être physique et mental de la population. Le nombre d'habitants y augmente chaque jour mais pas les surfaces naturelles et les seuls espaces encore non bâtis sont voués à la densification urbaine.

Avec l'avènement de l'urbanisme durable et la prise de conscience de l'importance de la préservation des ressources naturelles, la place de la nature en ville s'est imposée comme alternative aux grandes étendues minéralisées.

Face à ce manque cruel de respiration dans la ville, des jardiniers en herbe tentent de s'approprier le peu d'espaces encore non bâtis pour répondre directement à leur propre besoin en espaces verts. Depuis le début des années 1970 dans les villes nord-américaines et depuis 1997, à Lille, Ils prennent donc possession des lieux et y plantent, y sèment la nature que les villes ne peuvent leur procurer. Cette nature ne fait pas seulement office d'espace vert mais plus que cela, c'est un espace d'appartenance à la croisée du jardin privé et public, un espace que la ville n'a pas encore englouti, un espace où il fait bon de se retrouver pour parler, jardiner, pique-niquer, contempler, un espace où le temps, le bruit, la pollution n'ont plus de place.

Malgré l'importance grandissante de ces jardins partagés en France et dans le monde, la lutte pour le maintien de ces espaces est toujours d'actualité.

Il ne s'agit pas d'une simple lutte pour que ces jardiniers puissent jouir personnellement de ces espaces de verdure. Ces jardins sont devenus une nécessité ! Les données du quatrième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat sont alarmantes. Une augmentation moyenne de 3°C au niveau mondial est à prévoir d'ici 2100 (GIEC,2007). Ces jardins partagés peuvent permettre aux villes, premières touchées par le phénomène d'îlots de chaleur urbain, de réguler leurs températures internes. Et ce n'est qu'une des raisons de leur nécessité, En effet, ces jardins d'insertion, familiaux ou encore partagés jouent aussi un rôle essentiel pour le

maintien de la biodiversité, de lieux de participation et d'échanges ou encore de supports à l'éducation à l'environnement en ville.

Un nombre important de jardins partagés ont fleuri à travers le monde, et ont été installés sur des espaces extérieurs délaissés. Ces "poches" dégradées, offrent des opportunités pour mieux les rentabiliser et les reconverter en jardins partagés comme nouvelle alternative pour répondre aux aspirations des habitants, constituant une valorisation majeure de ce type d'espaces.

En Algérie, depuis presque deux décennies, les responsables locaux et les citoyens, ont tendance à perdre l'héritage traditionnel de nos ancêtres et celui de faire la ville avec ses jardins. Il ne nous reste que le réflexe des nomades, au point que les zones urbaines se dégradent de jour en jour.

Il est donc primordial de faire réveiller cette tradition ancestrale afin que les milieux urbains Algériens puissent retrouver le chemin de la perfection, et que les responsables locaux puissent aboutir à un nouveau système de gestion. Incluant ainsi les normes du management paysager, pour arriver à mettre en place les outils nécessaires permettant l'amélioration du cadre de vie en milieux urbains. Les collectivités locales ou les bailleurs sociaux ne possèdent pas forcément les compétences internes nécessaires à la mise en œuvre de ces jardins. C'est pourquoi il est primordial de les aider à identifier les collaborateurs potentiels et les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien ce type d'initiative. Il est aussi important de les aider à visualiser les divers enjeux relatifs à leur mise en œuvre dans le but de faciliter les démarches et d'ancrer ces jardins de façon pérenne dans nos tissus urbains.

Cette recherche s'intéresse aux jardins partagés, à leur promotion comme outil d'aménagement durable, et de valorisation des espaces délaissés.

Notre vision, est que ces espaces sont des outils pour la gestion urbaine de proximité et d'amélioration du cadre de vie grâce à l'implication quotidienne des habitants dans un mode de vie participatif.

## 1.2 Problématique :

A l'aube de l'indépendance et jusqu'au début des années 1980, l'Algérie était un pays qui donnait une importance primordiale aux espaces verts pour les aménagements en milieu urbain. Pour les pouvoirs publics l'aménagement des espaces verts étaient une partie prenante de l'amélioration du cadre de vie du citoyen, leur budget annuel au sein de chaque collectivité locale ou établissement publique, ainsi que pour leur entretien, sans parler des pépinières et des jardins hérités de la France coloniale qui suivaient leur vitesse de croisière.

Notre recherche est basée sur le constat qu'aujourd'hui, nos zones urbaines se disloquent et se déchirent, l'urbanisme végétale a perdu son esthétique suite à une urbanisation accélérée, une prolifération du tissu urbain qui s'étale dans toutes les directions en dépit de la législation pourtant présente et une mauvaise application des projets d'aménagement sans tenir compte de l'environnement naturel et du patrimoine forestier et agricole .

A l'ère du XXI siècle le paysage urbain se dégrade en Algérie à une vitesse incontrôlable, Ce n'est pas parce que aujourd'hui l'Algérie possède une loi d'orientation de la ville et une autre sur la gestion des espaces verts ,que les problèmes existant au sein des milieux urbains sont réglés et que le citoyen peut jouir d'un cadre de vie et d'une meilleure qualité des espaces verts adéquats, car au moment où ces espaces dans le monde sont devenus des laboratoires pour un mode de vie écologique, en Algérie ils ont longtemps été considéré comme un simple investissement de décoration.

Dans ce cas, le questionnement principal autour duquel s'articule notre recherche est le suivant :

**Les jardins sont-ils l'ultime solution pour contrer l'avancé du béton, le déséquilibre de nos systèmes urbains et leurs durabilité en y offrant une meilleure qualité de vie ?**

Pour répondre à ce besoin de développement durable et avoir une incidence à une échelle locale afin que cela contribue à améliorer l'environnement à l'échelle nationale, les jardins partagés constituent une solution intéressante. C'est dans ce sens que nous avons défini nos hypothèses.

### **1.3 Hypothèses :**

1. Le jardin partagé est un projet écologique de participation, créateur de lien social et animateur de quartier, constituant à la fois une nouvelle forme d'appropriation du territoire par ses citoyens, et une réflexion transversale de l'action public.
2. le jardin partagé est un outil de développement local, il améliore la qualité paysagère de nos villes et le cadre de vie de leurs citoyens.
3. Les jardins partagés sont un moyen de valorisation des espaces libres dans la ville, notamment dans les cités d'habitation collective, ils contribuent à l'amélioration de leur image et l'introduction de la nature dans la fabrication de la ville de demain et à son développement durable.

### **1.4 Objectif de la recherche :**

- Repenser la place de la nature dans la ville d'aujourd'hui, et sous quelle forme doit-on l'introduire pour assurer sa durabilité. Il ne s'agit pas d'appréhender les jardins comme des compositions architecturales (relevant de l'histoire de l'art) ni comme objet fonctionnel (relevant de l'urbanisme opérationnel) mais plutôt comme un équipement public qui fleurit au cœur de nos villes créant ainsi des lieux de convivialité, de rencontre, de partage et de qualité de vie.
- Comprendre c'est quoi un jardin partagé, quelles sont ses enjeux et ses apports sur les plans sociales, environnementales et économiques.
- Vulgariser le concept de jardin partagé comme un projet participatif et outil d'aménagement extérieur de la ville durable.
- Faire reconnaître auprès des institutions et propriétaires désirant valorisés ces terrains délaissés qui occupent une grande partie du tissu urbain et qui ont un impact majeur sur le paysage. Etant mal perçu par la population, désirant valoriser ces terrains et les rendre accessible au public, que les jardins partagés sont une solution.
- Voir l'étendue de cette approche participative à travers les jardins partagés par rapport à la ville algérienne, les conditions, les potentialités et le cadre réglementaire y afférant aux différentes échelles d'aménagement.

## **1.5 Méthodologie d'approche :**

Notre travail de recherche repose sur une structure en deux parties :

- La première prend en charge le corpus théorique, permettant d'une part d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension du concept du jardin partagé, le contexte d'apparition de cette typologie spécifique, et d'autre part sa mise en œuvre à travers une étude critique de l'évolution formelle et historique, ses influences ainsi que de ses enjeux dans le milieu urbain.
- La deuxième consistera en la partie pratique, à travers l'étude d'un cas existant de jardin partagé une présentation du projet, de ces acteurs et du contexte dans lequel s'inscrit le jardin sera effectuée à travers des outils d'analyse, notamment des entretiens.

## **2 CHAPITRE 01 : LE CONCEPT DU JARDIN PARTAGE**

## **2.1 Aperçu Historique, typologies des jardins et naissance des jardins partagés:**

Pour appréhender au mieux la dynamique des jardins partagés dans les milieux urbains, il est important de s'attarder sur la naissance de cette typologie de jardins qui n'ont pas une histoire toute tracée. Ces jardins puisent leurs racines dans de nombreux mouvements historiques et leur typologie particulière est issue d'un mélange de formes diverses de jardins qui se sont développées au fil du temps. Tour à tour les mouvements utopiques sociaux agrairiens ou encore urbains du XX<sup>e</sup> siècle, ont considérablement influencé l'histoire des jardins collectifs nous relevons trois période :

### **2.1.1 Révolution industrielle et jardins ouvriers:**

La naissance du jardin ouvrier est liée à l'industrialisation et à la naissance d'une nouvelle catégorie sociale, notamment ouvrière. Les premiers champs pauvres sont institués dès 1819, dans le berceau de l'industrialisation de l'Angleterre. Ils sont alors destinés aux indigènes et aux personnes sans emploi. Ils sont conçus comme des solutions à la misère et aux problèmes du prolétariat naissant (Strub.N, 2010).

En France, l'historique des jardins est plus récent. Dès l'an 1850, Les premiers jardins ouvriers apparaissent à Sedan en 1893. En 1896, l'Abbé Lemire (démocrate-chrétien d'origine paysanne, élu député d'Hazebrouck en 1893) annonce lors du congrès «*Démocrate Chrétien*» de Lyon en 1986 la création et la fondation de la Ligue du «*Coin de Terre et du Foyer*» qui existe toujours aujourd'hui sous l'appellation de Fédération National des jardins familiaux et collectifs. L'idéologie de Labbé Lemir est familiale et terrienne .Elle porte le nom de terrianisme, un système social dans lequel tout un chacun est propriétaire d'une terre. Cette idéologie sociale, présentée par le docteur Lancry dans l'ouvrage du même nom écrit en 1899, présente les enjeux hygiénistes relatifs à la qualité de vie ouvrière sur un fond de catholicisme social. Désireux d'améliorer le sort des familles les plus modestes, Labée Lemire invente pour cela un moyen originel : le jardin ouvrier auquel il confie une fonction sociale aussi importante que la fonction alimentaire traditionnellement associé au jardin potager, «*un loisir sain et un élément de structuration de la vie de famille* ».De plus il avait pour vertu d'éloigner l'ouvrier des réunions syndicales.

Cette utopie sociale n'est pas isolée, des groupes de jardins se créent particulièrement dans le nord de la France, mais aussi en région parisienne, d'abord dans Paris même, puis en périphérie.

Ils se développent le long des fortifications et des forêts qui entourent la capitale, ainsi que dans les communes les plus industrielles. De belle manière à former autour de la capitale une ceinture verte telle rêvait Labbé Lemire et les hygiénistes.

pendant la deuxième guerre mondiale, tout comme lors du premier conflit, les pouvoirs publics font appel à la Ligue du Coin de Terre et du Foyer pour développer les jardins potagers, encourager les nouveaux jardiniers et coordonner les initiatives afin de réduire les pénuries alimentaires, ainsi le nombre des jardins ouvriers s'est développé considérablement. «À leur apogée, on dénombre plus de 700 000 jardins sur le territoire français, jamais non loin des habitations à bon marché» (DEGASNE.S, 2014).

### **2.1.2 Post industriel et jardins familiaux :**

Quelques années auparavant, alors qu'il connaissait son heure de gloire, le jardin ouvrier allait perdre de sa valeur utilitaire après la deuxième guerre mondiale. L'urgence qui était de nourrir la population se transforme en une urgence de la loger, face à cette pénurie de logements, le modèle de cités HBM à forte densité horizontale trop consommatrice d'espace de par son emprise au sol, va être abandonné au profit de constructions à forte densité verticales portées par le Corbusier et le mouvement moderne. Entre 1950 et 1970 de nombreux terrains seront donc repris massivement pour réaliser ces grands ensembles et les jardins ouvriers sont remplacés par de grandes étendues végétales horizontales peu vivantes, identiques pour tous, aux usages sommaires (aire de jeux, gazon), marquant ainsi la fin de l'utopie sociale de l'ouvrier autonome, introduite par Lemire et le déclin de ces jardins en milieu urbain qui auront tout de même accompagné le logement social près de cinquante ans. Il existait visiblement un conflit entre la modernité et le jardin potager, il était rejeté vers la périphérie des villes, ce qu'il allait lui donner une nouvelle dimension, un nouveau statut d'ordre beaucoup plus social. En effet «progressivement, au fur et à mesure que s'améliorait le niveau de vie et que se popularisaient les loisirs "le coin de terre" devrait surtout pour la famille, un moyen de libération accompli par son effort personnel, dans le cadre d'une liberté aussi grande que possible » (CABEDOCE. B, PIERSON. P, 1996). De cultural au culturel le jardin ouvrier était devenu un jardin familial, insatisfaits des conditions de vie en appartements, les habitants de ces derniers allaient retrouver dans le jardin familial le refuge nécessaire à leur épanouissement en pleine nature. Par conséquent cet « espace de liberté qui procurait l'illusion mais aussi les joies de la propriété » (CABEDOCE. B, PIERSON. P, 1996) devenait une nouvelle alternative de vie plus communautaire et d'intégration ce qui a et au

« jardin de prendre une fonction sociale et morale de plus en plus forte qui venait se superposer à la fonction alimentaire traditionnelle du jardin potager » (CABEDOCE. B, PIERSON. P, 1996).

### **2.1.3 Jardins partagés actuels : L'expérience nord-américaine**

Les programmes d'habitat collectif bâtis au cours des dernières années pour répondre à une forte demande en logements, montrent leurs limites au cours des années 1980. L'attrait pour l'habitat individuel, la dégradation progressive du parc immobilier ajoutée son absence de conformité à des nouvelles attentes de confort, vont s'ajouter aux difficultés économiques des années 1980 et 1990 pour reléguer cet habitat aux populations les plus précarisés. Concentration des difficultés et absence de mixité sociale, désengagement des commerces et services publics contribuant à créer des quartiers défavorisés. Le jardin sera alors prescrit pour remédier aux maux du monde, les formules diffèrent d'un à un autre mais comportent un dénominateur commun : le développement social d'un territoire, il ne s'agit pas de distribuer des terrains permettant de jardiner mais avant tout de développer la dimension sociale de ces initiatives. L'implication dans la vie locale, la réappropriation de l'espace, le développement du lien social «le jardin ici s'annonce comme support de démocratie participative» (LARBEY.V 2011) introduit sous une nouvelle approche appelée : jardin partagé, «Bien plus récent que les jardins familiaux et les jardins d'insertion , ils sont apparus en France en 1990, inspirés d'une expérience réalisée au Etats-Unis» (L'union Social pour l'habitat,2011) . Le premier jardin communautaire naît dans le quartier de Lower East Side of Manhattan, à New York au début des années 1970, à cette époque la ville connaît une crise financière importante (choc pétrolier de 1973, le choc monétaire de 1971), ayant des conséquences sans précédent sur le paysage urbain. De nombreux bâtiments sont abandonnés, démolis et pour laisser place à autant de terrains vagues engendrant ainsi des problèmes d'hygiène liés au dépôt de déchets et d'insécurité par l'expansion de la criminalité au sein de ces espaces.

Liz CHRESTY artiste américaine affectée la vision d'autant de terrains vagues et insalubres décide alors de végétaliser ces espaces à l'aide de bombes de graines qu'elle confectionne et jette par-dessus des grilles, petit à petit les végétaux recolonisent les gravats et améliore la qualité visuelle de ces espaces urbains délaissés, ce qui l'incite à élargir son action. En 1973 elle décide en compagnie d'amis et de voisins de nettoyer une friche pour y créer alors le premier jardin

communautaire, ce jardin existe toujours aujourd'hui et porte le nom de cette artiste. Elle fonde également l'association «Green Guérillas» dont le but est d'utiliser le jardinage comme moyen d'action environnementaliste, «Le jardinage fut en réalité un moyen pratique d'atteindre ce que recherchaient véritablement les habitants des quartiers : l'amélioration du cadre de vie, un lieu d'échange de rencontre et d'apprentissage des pratiques environnementales » (L'union Social pour l'Habitat, 2011), et qui permettra à la population new-yorkaise, aussi de créer de nombreux espaces verts à travers le concept des «Community Gardens». Le phénomène est lancé et les "Green Guérillas" vont soutenir et apporter leur aide à de nombreux projets dans les quartiers. Ce mouvement est rapidement apprécié et fait de nombreux adeptes <sup>1</sup>.

En France et au milieu des années 1980, quelques personnes commencent à s'intéresser à ces pratiques d'appropriation collective, «Le jardin dans Tout ses Etats » , réseau national voit le jour en 1997 afin de rassembler les acteurs de mise en œuvre de nouvelles formes de jardins par des habitants sur le territoire français. Ses membres organisent ensuite le premier forum national des jardins partagés intitulé «jardinage et citoyenneté » à Lille en octobre 1997. «La charte de la terre en partage » sera rédigée afin d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre des projets ( concertation, gestion participative, solidarité ou encore le droit au jardin par tous ).En cette même année le jardin des "Retrouvailles" sera le premier jardin communautaire en France dans le quartier des Moulins à Lille.

Paris en retard sera pourtant une des premières communes à mettre en œuvre un programme municipale en 2002 , le programme «Main verte » aura pour but d'encourager la naissance du projet de jardins collectifs sur le territoire de la capitale .La rédaction de la charte «Main Verte» facilitera des démarches administratives menées par les associations porteuses de ces projets. Elles devront en échange, se porter garantes du respect de certain nombre de valeurs énoncées dans cette charte comme le respect de l'environnement , la création du lien social ou encore la mise en place d'une démarche participative. Aujourd'hui, le phénomène s'est largement répandu dans les grandes villes du monde. Paris, Berlin, Londres, Lille, Montréal, Tokyo et bien d'autres métropoles encore se dotent de jardins partagés.

---

<sup>1</sup> En raison de son ambivalence, le terme "jardin communautaire correspond pourtant à la traduction du terme 'community garden' employé à New York. Mais on pourrait percevoir par "jardin communautaire", le jardin d'une communauté ce qui est en totale contradiction avec ces jardins. Quoi qu'il en soit, les dénominations sont multiples. Appelés "jardin communautaire", ils sont aussi "jardins collectifs d'habitants", "jardin de proximité", "jardin de voisinage", "jardin en pied d'immeuble".



**Figure 2 :** Jardin Liz Christy, New York

**Source :** (DEGASNE.S,2014)



**Figure 1 :** Liz christy dans le premier jardin communautaire de Lower East side à New York

**Source :** (MiCHEL .F,2016)



**Figure 4 :** Jardin des retrouvailles à Lille

**Source :** (DEGASNE.S,2014)



**Figure 3 :** Début du jardin de Liz Christy

**Source :** (DEGASNE.S,2014)

L'évolution des jardins et les concepts qui lui sont liés, étaient accompagnés d'une évolution des fonctions et des objectifs selon les circonstances et les défis de chaque époque. Depuis la lutte contre la faim à la recherche de la cohésion sociale en passant par la notion de "ville durable", que nous synthétisons dans le tableau (01).

**Tableau 01** : Récapitulation de l'évolution des jardins collectifs.  
Source : ASAAD, L. Laboratoire d'Etudes Rurales, 2014

L'époque	Evolution et fonctions des jardins collectifs
les origines des jardins ouvriers à la seconde guerre mondiale	<b>1886-1945</b> : Jardins ouvriers, (catholicisme social) lutte <i>contre la faim</i> et soutien à la famille en aidant les ouvriers à <i>produire leur propre nourriture</i> .
1950-1980 Les 30 glorieuses	Les jardins ouvriers sont maintenant appelés jardins familiaux. Leur fonction alimentaire demeure mais <i>la fonction sociale prend de l'importance</i> . L'importance du jardin comme lieu de rencontres, d'interconnaissance et de connaissance personnelle est de plus en plus mise en avant.
Emergence de différents types de jardins de la fin des années 1970 à nos jours	<b>1980-à nos jours</b> : les fonctions des jardins collectifs s'inscrivent maintenant dans <i>la notion de ville durable</i> . Fonctions alimentaires, sociales et recherche de la dimension environnementale se conjuguent selon des modalités variables selon qu'il s'agisse de jardins partagés, d'insertion ou familiaux.

### 2.1.4 Les jardins collectifs à travers le monde :

Aujourd'hui, le phénomène s'est largement répandu dans les grandes villes du monde. Paris, Berlin, Londres, Lille, Mosco, Montréal, Tokyo et bien d'autres :

- **En Russie**, les jardins collectifs apparaissent dès la fin des années 30 parallèlement à l'essor d'un habitat collectif urbain et rural. Les parcelles sont alors destinées aux ouvriers et aux petits employés des villes. Au cours des années 1950-70, face à une demande croissante de la population et une faillite du système planifié de production et de distribution des biens alimentaires en URSS, une extension du dispositif des jardins collectifs est décidée. Depuis les années 1990, les jardins collectifs se diversifient et s'étendent. Comme ailleurs, ils sont intimement corrélés aux crises économiques et agricoles. La possession de ces jardins est avant tout liée à une stratégie de production et de diversification alimentaire mais aussi à d'autres aspects notamment : lien social, développement et renforcement des réseaux (échanges, du troc, ...), source de prestige social, espace de loisirs et de détente.
- **Au Japon, depuis** quelques années, le jardin collectif prend racine sur les toits de Tokyo ... Tokyo a pris des mesures au début des années 2000 visant à restituer, sur les toits, une surface végétalisée équivalente à l'emprise au sol de toute nouvelle construction. Une façon originale d'offrir un poumon vert à cette mégapole qui ne cesse de s'agrandir. Pour les Japonais, ces jardins sont assimilés à un véritable havre de paix et de tranquillité en plein coeur de la ville. Partout, ils sont promis à un grand développement (Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie, 2011).
- **En Allemagne**, le jardin collectif fait aussi dans l'originalité. A Berlin, les espaces laissés à l'abandon sont nombreux depuis la réunification et des projets se popularisent ainsi dès les années 1990. Il en existe alors depuis des centaines, d'initiative et de mode de fonctionnement différents, mais qui répondent dans leur globalité tous de la même logique : 'la nature en ville' Depuis l'essor industriel et l'exode rural des campagnes vers les villes, les métropoles s'agrandissent et se développent laissant peu de place à un carré de verdure. Petit à petit, les politiques municipales et gouvernementales se sont approprié la gestion de l'espace public dans une logique de rentabilisation de la surface disponible, excluant la nature des cités. Le jardin y devient un privilège. L'aménagement de parcs et de jardins publics par les plans d'urbanisation et sous contrôle des agents d'entretien d'espaces verts.

➤ **Au Canada**, Ce concept de jardinage est largement très répandu dans les grandes villes depuis le milieu des années 1970. Plus récemment sont apparus les « jardins collectifs », des terrains indivisibles où les différentes cultures sont exploitées en commun. La ville de Montréal a également créé un programme municipal de jardins communautaires et a décidé de soutenir la végétalisation de l'espace public en soutenant les initiatives de « ruelles vertes ». La plupart des arrondissements montréalais comptent un ou plusieurs jardins collectifs. Ceux-ci sont généralement administrés par des organismes communautaires. Les « jardins communautaires » et « jardins collectifs » sortent aussi de terre. Toutes ces actions de nature différentes ont un objectif commun : végétaliser le minéral urbain et améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

En Algérie ce concept rester ignoré jusqu'à 2011, date de création du premier jardin partagé El Zouhour à Boumati, El Harrach, sur lequel nous allons développer notre cas d'étude.

### **2.1.5 Définition et typologies de jardins :**

Si le terme partagé reflète assez bien le projet social et la volonté égalitaire et participative des initiateurs des jardins partagés, l'expression ne rend pas compte de la multiplicité des formes de ces jardins et leur place au sein de la famille des jardins collectifs.

Une proposition de loi française présentée et votée par le Sénat en 2003, est à ce jour en attente d'un hypothétique examen par l'Assemblée Nationale. Le texte présente une classification destinée à clarifier ce fouillis végétal, tout en assurant une meilleure protection juridique aux nouvelles formes de jardins collectifs apparues ces dernières années. Sous le terme général de jardins collectifs le projet de loi distingue trois catégories de jardins dont la fonction sociale est un aspect dominant :

#### **2.1.5.1 Les jardins familiaux :**

Constituent la catégorie la plus ancienne des jardins collectifs, ce sont les héritiers des jardins ouvriers (comme nous avons déjà développé dans la partie historique) mais ses condition de mise en œuvre ont du s'adapter à l'évolution de la société. Aujourd'hui le législateur considère jardins familiaux « les terrains devisés en parcelles, qui sont affectées par les collectivités territoriales ou

par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratique le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leurs familles à l'exclusion à tout usage commercial>> (Sénat, commission des affaires économique et du plan, 2003) En outre l'article 561 de la dit loi prévoit l'usage de ces jardins à des fins pédagogiques ou de formation au jardinage.



**Figure 5 :** Jardins familiaux d'HautePierre à Strasbourg

**Source :** (BEN BRAHIM .A ,2017)

#### **2.1.5.2 Les jardins d'insertion :**

Ils sont apparus en France dans les années 1980, en réponse à la remontée de l'exclusion. Ils ont été reconnus et encadré par la loi d'orientation du 29 Juillet 1972 Relative à la lutte contre les exclusions. Aujourd'hui le législateur les définit comme << Créés ou utilisées en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficultés sociale ou professionnelle>> (Sénat, commission des affaires économique et du plan, 2003).

En outre le caractère temporaire à la mise à disposition de parcelles individuelles, vise à limiter dans le temps la fréquentation de ces jardins l'objectif d'insertion oblige, c'est-à-dire des que la personne en difficulté en y besoin. Le jardin ici est bien un instrument d'insertion social dont le bénéficiaire doit savoir séparer dès lors qu'il en a plus besoin, des qu'il est près à s'intégrer dans la société.

### 2.1.5.3 Les jardins partagés :

Constitue une nouvelle catégorie de jardins collectifs, bien plus récents que les jardins familiaux et les jardins d'insertion. Définit selon la loi française de 2003 «des jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer les liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessible au public» (Sénat, commission des affaires économique et du plan, 2003).

« Il s'agit d'un jardin qui se conçoit, se construit, et se cultive collectivement avec les habitants d'un quartier et les acteurs du projet ». Réseau Jardins dans Tous Ses Etats .

«Jardin crée par des habitants, regroupés en associations développant des activités de jardinage destinées à favoriser la création de lien social, l'insertion et une démarche participative des habitants » (Demailly .N, 2010)

Le jardin partagé est atypique : contrairement à l'espace public, il est géré par des habitants, et contrairement à l'espace privé, c'est un espace partagé. (Coralie Scribe, 2009).

Ainsi, tous les jardins collectifs ne s'affichent pas partagés. Les catégories tracent des limites théoriques ne rendant pas toujours compte des subtilités et de la dynamique du terrain et l'on rencontre des jardins familiaux partageant sans difficultés la responsabilité et les joies de jardiner ensemble, des jardins d'insertion expérimentent le partage à la fois complice et productiviste, les frontières conceptuelles des jardins collectifs sont moins nettes que leurs limites physiques.

**Tableau 02** : récapitulatif des caractéristiques et typologies des jardins collectifs. Source : reproduction personnelle en guise de synthèse sur la base de l'article : les jardins collectifs entre paysage urbain et lien social, Anne-Lise Maichrak, 2004.

Les jardins collectifs	Points en commun	origines	Valeurs et objectifs	Mode de gestion	Illustration
Jardins partagés	La gestion des jardins collectifs est régie par des conventions de mise à disposition et des règlements intérieurs.	Les jardins partagés sont inspirés d'une expérience nord-américaine	Ayant pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessible au public, une dynamique de	Sur une surface centaine de (400-200 m <sup>2</sup> ) les jardins créés ou animés collectivement généralement par des groupes d'habitants du	 <p>Jardin divisé en parcelles</p>
Jardins d'insertion	Ces jardins collectifs sont un modèle discret, d'une nouvelle appropriation du territoire, celle d'une gestion concrète et concertée.	Fruits de collaboration n des collectivités locales et associations	Ces jardin créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou difficile sociales ou professionnelle	Sur ne surface importante (1000-10000 m <sup>2</sup> ), le plus souvent encadrés par des associations	 <p>Parcelles essentiellement potagers</p>
Jardins familiaux	Représentent une forme émergente d'un désir de coproduction de la qualité des paysages	Issus du concept des jardins ouvriers	Ce jardin permet une amélioration du cadre de vie au sein des quartiers, et une réappropriation des espaces extérieurs par les habitants. Ce jardin permet une concertation et création du lien social entre les habitants	Les jardins sont réservés aux habitants du quartier, les parcelles sont individuelles mais plus petites de surfaces (100-200 m <sup>2</sup> )	 <p>Parcelles familiales</p>

## **2.2 Enjeux de jardins partagés en milieu urbain :**

Les bénéfices attribués aux espaces végétalisés urbains, désignés communément par “*services éco-systémiques*” sont très divers, allant de lieu de loisir et d’agrément à un dispositif de prévention contre les risques ou encore un refuge pour la biodiversité. Devant l’intérêt de ce concept pour leurs réflexions et pratiques de planification, les décideurs et les professionnels concernés considèrent de plus en plus les espaces verts urbains comme des équipements urbains multifonctionnels.

Dans ce sens, Les jardins partagés en milieux résidentiels peuvent être une solution pratique, en complément des espaces verts municipaux, à ce besoin de nature en ville, qui permet à des habitants d’un quartier de jardiner et d’entretenir leurs espaces. En effet, ce concept reflète à la fois la volonté d’intégrer l’écologie dans le jardin, et de rompre avec l’évolution urbaine actuelle marquée par un accroissement de la fragmentation urbaine. Les vertus du collectif, le souci de l’environnement, le refus d’une densification urbaine anarchique constituent les valeurs fondatrices du jardin partagé.

C’est aussi une démarche qui fait participer, le plus largement possible, les acteurs locaux à un projet commun : la création et gestion d’un espace inoccupé sur lequel ils peuvent pratiquer de multiples activités. On vient y faire pousser des fleurs et des légumes, se reposer, jouer, rencontrer ses voisins, apprendre des gestes neufs, transmettre une passion, renouer avec la nature, créer, prendre des responsabilités, gérer un projet... On y jardine pour son bien-être personnel et pour la communauté.

Plusieurs avantages sont reconnus pour ce concept, et sur de différents volets, ils peuvent être résumés comme suit :

### **2.2.1 Valorisation du cadre de vie :**

Un jardin partagé s’installe souvent sur un espace délaissé dans la ville quelle que soit sa dimension, Il contribue très vite à une amélioration paysagère du secteur concerné.

Le changement de vocation d’un terrain dans un quartier donné procure une nouvelle signature paysagère à une échelle locale

En outre, il garantit une augmentation de la place du végétal dans un milieu souvent très minéral, et qui sert également comme support pour les activités pratiquées en plein air (projections de films qui ne sont pas programmés à la télévision, d’y débattre de sujets peu traités par les médias, comme la biodiversité, la relocalisation de l’économie ou le droit au logement, organiser des fêtes,

repas de quartier ...etc.) dont l'objectif majeur reste l'amélioration du bien-être et la qualité de vie en général « les jardins collectifs présentent un rôle esthétique fort, conférant une image nouvelle aux quartier notamment à ceux constitués d'habitation à loyer modéré, ils contribuent ainsi non seulement à en améliorer la qualité paysagère mais également sa réputation » (L'union Social pour l'habitat, 2011). Les jardins collectifs peuvent aussi participer à la réhabilitation des quartiers comme les jardins partagés du Square de Boutroux, situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, implanté sur une surface de 400 m<sup>2</sup> générée par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, ces jardins ont totalement transformés le square sur lequel ils ont été créés ainsi que le quartier offrant un cadre paysager rénové symbole d'un nouveau espace.



**Figure 6** : jardins partagés du *Square de Boutroux*

**Source** : (CAUE Haute Savoie, 2004)

Afin de bien mettre en évidence la mutation paysagère qui s'opère lors du changement d'affectation d'une parcelle au sein d'un quartier j'ai choisi l'exemple de jardin partagé "*papilles et papillons*" Cette appropriation de l'espace contribue à la requalification d'une friche qui jusqu'alors occasionnait dans la plupart des cas des nuisances notamment par les dépôts sauvages, le squatte de cet espace et l'insécurité que cela occasionne. Avant que le jardin Papilles et Papillons n'existe, la parcelle était un terrain vague, squatté par les jeunes qui derrière les palissades y faisaient tout type de trafic (figure 8 et 9). Depuis 2001, ce terrain a été repris par une association de quartier qui après avoir nettoyé le site en a fait un jardin partagé luxuriant permettant à la population de se retrouver (figure 10 et 11).



**Figure 7** : palissade le long d'une rue  
cachant un terrain vierge  
**Source** : (LECAT. E, 2008)



**Figure 8** : Terrain envahi de  
détritus  
**Source** : (LECAT. E, 2008)



**Figure 9** : Le jardin partagé Papilles et  
Papillons à paris  
**Source** : (LECAT.E,2008)



**Figure 10** : Le jardin partagé Papilles  
et Papillons à paris  
**Source** : (LECAT.E,2008)

Aujourd'hui, les délaissés urbains font partie des lieux où peut encore s'exprimer la diversité biologique. Cette diversité n'a plus de place sur le territoire urbanisé ou exploité par l'agriculture intensive. Les jardins partagés ont investi et continuent d'investir, des friches urbaines en les revendiquant comme lieu vivant de partage, ils contribuent à faire admettre l'idée que le jardin, le paysage ne sont pas figés. Ils valorisent des lieux par ailleurs négligés ou délaissés qui recèlent de précieuses richesses, pour qui sait les regarder, les identifier et les nommer «Le passage de la friche à un jardin partagé va engendrer une mutation paysagère, conférant au quartier un cadre de vie plus vert et plus agréable en permettant à chacun de s'investir au sein du jardin nouvellement créé. L'espace devient un lieu d'expression des valeurs locales permettant la création d'un paysage signifiant pour la communauté» (LECAT. E, 2008)

Les jardins partagés ont un important rôle dans le développement de collectivités saines, ils créent un milieu plus vivable en contrôlant le bruit, la pollution et la température, donc améliorent la qualité de vie des villes et les rendent plus attractive pour les personnes rêvant de campagne, Tous les passants profitent de ces jardins ouverts visuellement qui améliorent ainsi le cadre de vie de tout un quartier. Ces jardins offrent aux enfants des quartiers défavorisés une alternative à la rue et à la violence car ils peuvent trouver dans le jardin un lieu où s'exprimer et participer à diverses activités.

### **2.2.2 La valeur participative :**

Le terme de participation fait référence à l'implication croissante de la « société civile » dans les affaires publiques et aux nouvelles pratiques associées, de la communication à la négociation.

Un projet de jardin partagé permet aux habitants de prendre conscience de leur rôle de citoyen et de le valoriser en menant à terme ce genre de projet. On se rend compte alors que notre environnement n'est pas figé et que des actions, même à l'échelle d'un jardin partagé, permettent d'améliorer de manière concrète la qualité de vie dans un quartier, une ville ou un village. L'habitant-usager de l'espace public devient alors habitant-jardinier et se transforme en un acteur direct de son paysage urbain. Comme l'explique un représentant de la ville de Lille « Ce n'est pas une consommation passive d'espace vert, c'est une participation active à un projet » (De Chantérac, 2007). Les jardins partagés constituent donc des projets où l'implication des habitants peut être valorisée, comme le montre ce tableau (3), au sein duquel les projets de jardins partagés relèvent essentiellement du gradient de participation le plus élevé, à savoir la co-construction/co-production.

Ces jardins sont des lieux d'initiative citoyenne et un moyen d'intégrer les habitants à la vie du quartier en développant la citoyenneté par le biais de la démocratie participative.

**Tableau 3:** Echelle de participation : (LECAT. E, 2008).

<b>Information</b>	Présentation du projet sans attente d'un retour de la part des habitants.
<b>Consultation</b>	Recueil des avis de la population sans que celle-ci ne participe à la décision.
<b>Concertation/Conciliation</b>	Mise sur un pied d'égalité des élus, des experts et des habitants. Une réflexion se fait en commun de façon à ce que le projet soit accepté par tous.
<b>Co-construction/Co-production</b>	La réflexion et la décision sont partagées entre tous les acteurs. La construction du projet se fait aussi à l'aide des habitants.

Animé par un groupe porteur de projet (association, maison de quartier, groupe de riverains, etc.), le jardin va s'élaborer en concertation. Les citoyens, au cœur du projet, déterminent les objectifs du jardin, conçoivent, réalisent et gèrent les aménagements, jusqu'aux modalités de fonctionnement.

Un jardin partagé est un jardin qui se conçoit, se construit, se cultive à plusieurs <<...de plus le jardin communautaire est une activité sociale amenant à la prise de décisions communes et au règlement des conflits et à la négociation du groupe >> (Baudelet, L. 2008) Il offre à chacun la possibilité de travailler à une réalisation commune. Il suppose une concertation et une coopération entre les jardiniers et les partenaires éventuels.



**Figure 11 :** Jardin partagé pré vert au quartier Jacques Prévert-paris : embellissement et aménagement du quartier avec la participation citoyenne.  
**Source :** [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)



**Figure 12 :** Jardin partagé d'Emmanuel à Paris  
**Source :** <http://animation-orleans-aselqo-madeleine.fr>

### 2.2.3 Sociabilité et écocitoyenneté :

Yvon ,2008, déclare que : « Ce qui me plaît dans les jardins partagés, ce n'est pas seulement de jardiner, c'est de rencontrer des gens, de sortir de ma vie ordinaire et d'être reconnu »,les jardins partagés sont des lieux où le collectif est le leitmotiv, que ce soit dans la construction du jardin ou lors de sa gestion, les activités de jardinage favorisent le mélange des générations et des cultures « se sont toujours des lieux de convivialité qui favorisent le lien entre les jardiniers et développent des réseaux de solidarité » (L'union Social pour l'habitat 2011) , des femmes et des hommes de classes sociale , d'âge et d'origines culturelles différentes peuvent se rencontrer et agir ensemble au sein d'un même espace et autour d'un même projet. « Les jardins partagés sont un facteur revivifiant non seulement pour les locataires, mais aussi pour les quartiers .D'abord ils favorisent à nouveau le dialogue et l'échange entre les habitants, se révélant ainsi comme de puissant créateur du lien social. Ensuite ils promeuvent les valeurs de travail, le sens de l'effort mais aussi l'esprit de solidarité entre habitant» (L'union Social pour l'habitat 2011).

Les portes du jardin sont ouvertes aux associations locales, aux voisins, aux écoles, aux institutions situées à proximité et à toute personne qui pourrait être intéressée «Vos efforts ne sont pas tournés vers un simple embellissement de votre cadre de vie, mais vers une autre façon de vivre ensemble en ville, plus active, plus participative ...Le jardinage n'intéresse pas tout le monde.... mais les jardins collectifs d'habitants, même s'ils sont nés de cet enracinement dans la terre, ne sont pas des lieux réservés aux seuls jardiniers. Ils portent en germe bien d'autres activités : petit journal, repas de quartier, lectures publiques, cours de biologie, concerts... L'impact de ces jardins partagés dépasse nettement celui du jardinage. C'est ce lien, cette culture, cette solidarité que je vous propose qu'ensemble nous développons dans les jardins partagés de Paris » (CONTASSOT. Y, 2005).

En plus de ces activités intergénérationnelles et interculturelles, le jardin partagé est un moyen pour certaines personnes de sortir de l'isolement. C'est ainsi que par le biais de la passion du jardinage que certains, ont pu rompre avec la solitude et l'isolement en s'investissant au sein des jardins partagés.

Tout le projet, de son élaboration à sa mise en œuvre, s'accompagne d'une éducation populaire. L'objectif de ces jardins comporte dans des proportions variables une partie sociale (ciblée sur les participants) et sociétale (ciblée sur une dynamisation sociale du quartier).

En règle générale, la mixité des populations dans les jardins partagés donne une identité commune qui efface les frontières identitaires, celle d'une humanité partagée et la terre en

partage. En résumé, les jardins partagés, « conçus, créés et cultivés collectivement », ont une valeur symbolique, anthropologique. Ils seraient des espaces intermédiaires où se pratiquent des rituels initiatiques à l'éco-responsabilité, et des rituels de passage collectif vers une humanité réconciliée avec son origine terrienne « Les jardins partagés représentent une innovation dans l'horizon très minéral de nos villes. Dans ces espaces à taille humaine, parenthèses de verdure dans un paysage de plus en plus aseptisé, on sème, plante, arrose, mais avant tout, on cultive l'échange et la solidarité. Toutes les générations s'y retrouvent, celles qui ont encore le souvenir de leurs racines rurales et celles qui l'ont perdu. Le jardin devient un laboratoire de petites utopies, où l'expérimentation environnementale va de pair avec la convivialité et la créativité » (BAUDELET.L, ASSET.F, LE ROY.A ,2008).

Ils rappellent aux personnes le privilège de faire partie d'un groupe dont l'objectif est d'être actif et de renouer avec la nature .Ces jardins improvisés renforcent les pratiques sociales fondés sur le voisinage.

Le jardinage est un outil de réinsertion et outil d'apprentissage de la nature par sa fonction pédagogique, les jardins partagés vont contribuer à re-sociabiliser les personnes en situation d'exclusion, par le biais du jardinage qui est reconnu pour ses qualités reconstructrices, comme le sont généralement les activités en lien avec l'environnement. Le travail de la terre a un effet valorisant, l'effort occasionné, permettant de donner la vie à travers la production de légumes et de plantes de toutes sortes, donne un sentiment d'utilité et aide par le mental à se restructurer et à se sociabiliser. L'entretien nécessaire des plantes, la répétitivité et la régularité des tâches, imposent une certaine rigueur constituant ainsi une bonne préparation à la reprise du travail, et aide à retrouver confiance en soi.

Une vocation pédagogique est également conférée au jardin par la création de relations avec les écoles du quartier pour permettre aux enfants des écoles environnantes de venir y cultiver quelques plantes. Le jardin est un lieu favorable à la découverte de la nature et l'expérimentation du jardinage par les enfants. Il permet de développer de nombreux potentiels éducatifs, c'est un outil pour développer la sensibilité des enfants à la fragilité des équilibres naturels et au travail d'autrui tout en les responsabilisant ; cela permet également d'éveiller les sens des enfants pour interagir avec la nature, leur faire découvrir la chaîne alimentaire, la sensibilité d'un milieu naturel et les cycles propres à la nature.



**Figure 13** : jardin partagé dans le parc de Gerland à Lyon  
**Source** : (LECAT .E, 2008)



**Figure 14** : jardin partagé à vocation pédagogique  
**Source** : (LECAT .E, 2008)

## 2.2.4 L'impact environnemental :

### ➤ Le respect de l'environnement une valeur forte des jardins partagés :

La mise en œuvre des jardins partagés s'appuie sur des pratiques de jardinage écologique. Les jardiniers choisissent des végétaux adaptés au sol et au climat, ils évitent les produits phytotoxiques, ils adoptent largement et spontanément des comportements éco citoyens dans les jardins et bien au-delà, dans leur vie quotidienne : économie d'eau, tri des déchets, compostage, consommation de produits de saison et locaux, auto-production. Ce jardinage écologique fait prendre conscience des cycles du vivant, du rythme des saisons, des richesses de la biodiversité. Il permet aux urbains devenus jardiniers d'enrichir leur environnement, et d'expérimenter avec le « monde du vivant ».

Les jardins partagés reflètent à la fois la volonté d'intégrer l'écologie dans le jardin, et de rompre avec l'évolution urbaine actuelle marquée par un accroissement de la fragmentation du cadre bâti, Les vertus du collectif, le souci de l'environnement, le refus d'une densification urbaine fruit de la spéculation constituent les valeurs fondatrices du jardin partagé. L'espace vert n'est plus un simple espace de loisir et d'hygiène sociale mais un outil de régulation écologique de la ville permettant l'infiltration de l'eau, limitant l'effet de serre et assurant la continuité écologique par

### ➤ Le jardin partagé, un réservoir de biodiversité :

Le jardin partagé joue un rôle écologique indéniable. Qu'il soit peu entretenu, ou très soigné, vaste ou minuscule, il offre un lieu d'accueil à la nature dans la ville, alors que celle-ci continue de se densifier et se minéraliser. C'est une niche jardinière, un réservoir d'espace qui rend possible à nouveau les cycles naturels. On y héberge le vivant : humus, plantes, insectes, oiseaux. Le jardin

partagé et le jardinier partageur tentent ainsi de retrouver des formes d'écologie pratique, à travers des petits espaces urbains quotidiens, de proximité. Ils réintroduisent du vivant, de la diversité humaine et végétale, là où celle-ci était détruite ou n'avait plus de place.

### **2.2.5 La valeur économique:**

Dans un espace public, le travail fourni par les habitants décharge la commune de l'entretien du site. Les habitants s'approprient leur lieu de vie. De plus, une parcelle cultivée par des citoyens instaure un contrôle social sur l'ensemble du quartier. Les éventuelles dégradations et dépôts sauvages de déchets diminuent et les habitants sont incités à se stabiliser dans leur quartier.

- Les jardins collectifs vont donc valoriser le quartier en occupant des espaces en friche. Cette occupation représente une véritable manne financière pour la municipalité.
- Augmente l'attractivité de la ville, améliore le cadre de vie, donc facteur de localisation non négligeable pour les entreprises et ménages. Jardiner est aussi source de santé. C'est à la fois une activité physique et l'occasion de découvrir une alimentation saine et savoureuse (Impact favorable sur la santé physique et mentale des habitants, donc diminution du coût de la santé). La pratique écologique du jardinage conduit à une prise de conscience de la dépendance de l'homme à une terre nourricière.
- La production du potager peut remplacer ou réorienter certains achats au supermarché. Le jardin peut aussi être l'occasion d'une réflexion sur les conséquences sociales et économiques d'une mauvaise alimentation « En jardinant, les citadins redécouvrent la diversité alimentaire, ce qui est essentiel dans un contexte où la malbouffe est une problématique de santé considérable. En cultivant eux-mêmes une partie des aliments qu'ils consomment, les jardiniers prennent le temps de les cuisiner et de les déguster autour d'un repas convivial, en éteignant même leur télévision. Ensuite, lorsqu'elles feront leurs courses, ces personnes achèteront plus naturellement des produits frais » (equiterre ,2011).
- Auto-entretenu du paysage urbain, moins coûteux que les parcs et jardins publics patrimoine bâti, induisant une augmentation de la valeur du bien et un entretien assuré par les habitants diminuant ainsi les charges » (equiterre ,2011).

## **2.3 Processus de Conception d'un jardin partagé :**

La plupart des projets de jardins partagés sont conçus de la manière suivante :

- **Phase de conception** : de l'idée jusqu'à la mobilisation de financements.

A - L'initiateur précise son intention, son idée de départ.

B - Le porteur de projet construit le cadre du projet avec une équipe de partenaires.

C - L'animateur accompagne les participants-jardiniers dans l'élaboration de leur projet, à l'intérieur du périmètre préétabli.

- **Phase de réalisation** : des premiers travaux aux activités jardinières et éducatives.

D - Les premiers aménagements sont réalisés par les partenaires techniques.

E - Les participants-jardiniers (accompagnés par l'animateur) s'occupent réalisent les autres aménagements et lancent les activités programmées.

- **Phase d'évaluation conceptuelle d'un jardin partagé.**

### **2.3.1 Naissance de projet : l'idée du projet du jardin partagé :**

La première étape de tout projet qu'il soit un jardin partagé ou tout autre type, passe par une idée qui se développe dans un esprit et se transmet aux esprits voisins pour se répandre petit à petit. Dans le cas d'un jardin partagé, cette idée n'arrive pas de manière inopinée mais découle d'une envie, d'un besoin d'un ou de plusieurs habitants de jardiner ensemble. Elle vient également d'une opportunité qui se présente sous forme d'un terrain à disponible, d'une structure existante, telle qu'un centre social, une école, un bailleur social ; qui souhaite mettre en place un jardin partagé, et parfois se sont les municipalités qui sont à l'origine de ce genre de projet suite à un programme politique en faveur d'un développement local.

### **2.3.2 Un jardin partagé pour qui et avec qui : identification des acteurs du projet**

Il y a généralement quatre types d'acteurs qui ont des rôles clés dans le montage et la mise en œuvre d'un projet de jardin partagé, ceux sont :

- L'initiateur,
- L'habitant-jardinier,
- Le porteur de projet et
- L'animateur (Réseau école et nature, collectif, 2003).

Chacun d'entre eux a un rôle qui lui sera attribué en.

**L'initiateur :**

C'est la personne qui a l'idée de départ. L'initiative de créer un jardin peut bien évidemment provenir de plusieurs personnes. Dans certains cas, l'initiateur décide de porter le projet, dans d'autres cas, il passe le relais à un porteur de projet, par exemple : Un maire qui a l'idée de créer un jardin d'habitants en pied d'immeuble pour transformer une friche en un espace d'animation et de création.

**Le porteur de projet :**

C'est la personne qui est responsable de la concrétisation du projet. C'est lui qui va mobiliser les partenaires (institutionnels, techniques, financiers). Le porteur de projet construit le cadre du projet avec ses partenaires. Il rédige le document cadre, va chercher des financements et un animateur de projet, à titre d'exemple, une association mandatée par une collectivité.

**Les partenaires :**

Les partenaires sont les organismes et personnes qui rendent le projet possible. Un projet de jardin a la particularité d'être transversal et de fédérer des compétences et des services très différents. Pour que des partenaires s'impliquent, il est nécessaire que les structures ou les institutions perçoivent le bien fondé de l'action et leur intérêt à s'engager dans ce projet. Leur participation dans la construction du cadre et la recherche des moyens est à cette condition.

Les partenaires interviennent dans le projet à différents stades et s'impliquent en fonction de leurs champs de compétence, à la hauteur de leurs intérêts dans le projet.

Pour tisser des liens avec les partenaires il est utile de préciser :

- Le type de contribution et d'implication attendu de leur part : technique, financier, expertise, mise en réseau, communication...etc.
- Les modalités de ce partenariat : soutien sur la durée du projet, soutien ponctuel, contractuel, prestation rémunérée...etc.

Il est important également d'amener les partenaires à la formulation de leurs attentes et de valoriser leurs compétences.

### **L'animateur :**

L'animateur est un acteur primordial dans un jardin partagé, Il accompagne le groupe de participants jardiniers dans l'élaboration collective de leur projet, En effet, il assume le rôle de médiateur, de personne ressource pour tous les aspects techniques ayant trait au jardinage, mais aussi pour aider les jardiniers à cultiver et entretenir le jardin. Il va est le garant du bon fonctionnement du jardin dans de nombreuses situations.

L'animateur intervient dans la mise en œuvre du projet, il est responsable de son bon déroulement et de la gestion temporelle, financière et pédagogique. C'est lui qui le fait vivre, qui le met en dynamique, qui le rend possible.

Le cadre de référence de l'animateur se trouve dans le document cadre, il peut être mandaté par le porteur de projet.

### **Les participants-jardiniers :**

Ce sont toutes les personnes, adultes et/ou enfants, qui vont jardiner et faire vivre le lieu, participer à la conception, à la mise en place, à la gestion et à l'animation du jardin . Ceux sont les usagers qui transforment le terrain en jardin.

Ils peuvent venir de façon régulière ou ponctuelle, être volontaires ou captifs (cadre scolaire, par exemple).

Dans la plupart des projets de jardins partagés, les participants-jardiniers sont impliqués dans l'élaboration du fonctionnement, dans le choix des aménagements et leur réalisation. Dans certains projets, le groupe de participants-jardiniers est même à l'initiative du projet, exemple : des habitants d'un quartier qui veulent créer un jardin au pied d'immeuble.

### **Les autres usagers**

Le jardin partagé est accueillant, il peut recevoir des visiteurs et son espace est utilisé pour les activités extérieures : accueil d'un café botanique, goûter d'anniversaire, repas partagé, théâtre.

Lors de la conception du projet, il faudra préciser :

- Le type de personnes à accueillir.
- La capacité d'accueil.
- Le type d'accueil (simple visite, travail collectif, cycle pour les écoles du quartier...) et fréquence d'accueil.

### **2.3.3 Les objectifs du projet de jardin partagé:**

A partir d'un jardin, on peut se rencontrer, apprendre et comprendre, se détendre, construire des liens avec les autres, la terre et le monde vivant, collectionner ou conserver des espèces végétales... et aussi se nourrir. Un jardin peut servir à mille choses, mais chaque jardin ne sert pas à tout. A chaque objectif d'un projet peut correspondre une dimension spécifique du jardin. Il faut savoir associer les objectifs avec discernement. La réussite du projet repose sur une définition claire, comprise et partagée par tous de ses objectifs. Il est fort probable que les motivations soient sensiblement différentes pour les multiples acteurs du projet. Il est donc important que l'ensemble des acteurs puisse contribuer à la définition de ces objectifs communs lors des étapes de conception du projet.

### **2.3.4 Le repérage d'une parcelle de terrain disponible :**

Trouver un terrain constitue une étape clé, c'est le début de la concrétisation, le rêve devient réalité. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- Le terrain existe : le projet se construit autour de l'opportunité d'avoir un jardin à disposition. Il convient alors de vérifier que le terrain correspond vraiment aux objectifs du jardin projeté.
- Il faut partir à sa recherche : la recherche du foncier peut s'avérer longue et difficile, surtout en milieu urbain. Les partenaires doivent être associés à cette recherche. Ils peuvent être bien placés pour convaincre certains bailleurs.

#### **➤ Rédiger les critères du jardin pour vérifier l'adéquation entre les objectifs du projet et l'espace recherché :**

- La proximité avec les jardiniers potentiels.
- L'accessibilité.
- La surface nécessaire, l'exposition et l'environnement souhaités.
- L'ouverture ou la fermeture du jardin (visibilité par les passants, présence de clôture ou pas )
- Le statut du terrain (cadre juridique)

### **2.3.5 Communication, concertation et définition du projet :**

Les premières étapes concrètes dans l'élaboration d'un projet de jardin partagé vont tout d'abord consister à communiquer autour du projet, dans le but de réunir un maximum d'habitants motivés, mais aussi de consulter les autres acteurs qui vont intervenir et accompagner la naissance de ce nouvel espace jardiné. Par la suite, il s'agira de définir de manière collective et concertée les objectifs et caractéristiques du jardin partagé, pour ensuite rédiger les documents nécessaires à son bon fonctionnement.

### **2.3.5.1 Mobilisation des habitants et futurs acteurs du jardin :**

Pour la réalisation de cette quête aux habitants-jardiniers, plusieurs méthodes sont envisageables de manière à attirer le plus de monde possible lors d'une réunion publique au cours de laquelle le projet sera présenté. Une des recettes les plus efficaces est de réaliser du porte-à-porte dans un périmètre autour du site d'implantation du jardin. Cette méthode permet de sonder directement les habitants et d'échanger directement avec eux pour connaître leurs motivations. Généralement un tiers des personnes rencontrées se disent intéressées par le jardin cela peut paraître démesuré mais les rangs d'habitants-jardiniers réellement motivés s'étiolent vite.

Cette mobilisation peut aussi se faire en menant une petite campagne d'affichage au sein du quartier, ou bien en contactant une structure locale (centre social, association de quartier) qui va pouvoir recruter les jardiniers motivés au sein de son réseau d'adhérents. Dans le même temps de la mobilisation des jardiniers, il faut informer les acteurs locaux de ce nouveau projet, de manière à trouver appui au niveau local.

S'en suit donc une réunion publique d'information au cours de laquelle est exposé le projet par les différents acteurs, c'est une étape-clé pour tester la viabilité du projet de jardin partagé. Si le bilan est positif et que les acteurs sont nombreux et motivés, un programme d'action se met alors en place pour initier la phase de concertation.

### **2.3.5.2 La concertation entre futurs jardiniers :**

Cette étape de concertation est la clé de réussite d'un projet de jardin partagé, et c'est pourquoi elle doit d'être réalisée de manière complète et aboutie pour que le projet puisse réellement être en adéquation avec les attentes des habitants jardiniers. Comme l'expliquent Eric Prédine & Collaert, (2009) « C'est de la concertation que naît le partage ». Cette notion est aussi largement reprise dans les différentes chartes qui présentent les valeurs des Jardin Partagés, comme par exemple dans la charte du JTSE (2012) : « La concertation est la base indispensable de tout projet. Elle doit impliquer les habitants, les futurs usagers et les intervenants sociaux, élus, techniciens, associations... Cette concertation doit s'attacher à faire ressortir la diversité et l'évolution des besoins, y compris ceux des enfants, des plus démunis et des moins intégrés culturellement, et éviter le clé-en main et le pré-pensé ».

Les méthodes utilisées pour la concertation sont diverses (réunions, ateliers, visites d'autres jardins...), mais l'objectif reste toujours le même : créer un dialogue et faire ressortir les attentes et besoins des futurs jardiniers vis-à-vis du projet de jardin partagé, puis par la suite réussir à organiser et synthétiser ces envies pour les traduire spatialement dans un aménagement.

### **2.3.6 Les documents contractuels :**

Dans le but de formaliser le projet et de garantir le bon fonctionnement du jardin partagé, il est en général mis place une documentation « réglementaire » entre les différents acteurs. Le premier document est une convention de mise à disposition, souvent tripartite, signée entre le porteur du projet, le propriétaire du terrain et l'association qui accompagne le projet. Ce document permet de contractualiser le prêt ou location du terrain et l'usage qui en sera fait. Le second document, le règlement du jardin, est établi par les habitants-jardiniers et le porteur de projet de manière collective, avec le soutien de la structure organisant la concertation s'il y en a une. Le règlement du jardin décrit l'ensemble des règles définies par le groupe, il est donc spécifique à chaque projet et doit être en accord avec la Charte des Jardins Partagés. Le troisième et dernier document est la Charte des jardins partagés, l'ensemble des jardiniers- habitants ainsi que le porteur du projet doivent y adhérer. Ils s'engagent alors à gérer le jardin en accord avec les valeurs et objectifs promus par les jardins partagés.

### **2.3.7 Etat des lieux et conception :**

Comme dans tout projet de paysage, ces deux étapes sont indispensables et complémentaires. En effet, un état des lieux rigoureux est la base d'une bonne conception, et cela vaut aussi pour les projets de jardin partagé.

#### **2.3.7.1 Analyser le site pour bien intégrer le jardin :**

Qu'il soit en friche de longue date ou récemment exploité, un terrain renferme bon nombre d'informations pour qui sait les décrypter. Etudier l'état initial du terrain, c'est étudier ce sur quoi le projet de jardin posera ses fondations. Dès qu'il est connu, le terrain est parcouru par les différents acteurs et ceci tout au long du montage de projet : son étude se fait plus fine au fur et à mesure que le propos devient plus concret.

Une étude globale permet de vérifier s'il convient à la mise en œuvre des objectifs généraux annoncés au stade de la précision de l'idée, puis à celui de la définition du cadre du projet.

De manière générale, il y a plusieurs éléments qu'il faut toujours prendre en compte pour le diagnostic du site du jardin. Cela concerne l'exposition au soleil, l'accès à la parcelle et la qualité du sol.

**Pour ce qui est de l'ensoleillement :** il faut le considérer sur l'ensemble du site au cours de la journée, selon son orientation et selon les éléments qui l'entourent (arbres, immeubles,...). Cela

est important lors de la conception pour positionner au mieux les éléments du jardin (cabanon, point d'eau, composteurs,...) ainsi que les végétaux.

**L'accès au jardin** : doit aussi être bien réfléchi, car si le jardin est trop isolé ou bien difficile d'accès, cela va largement limiter sa fréquentation. De plus il faut penser à faire un aménagement accessible aux personnes à mobilité réduite car la simple présence d'un emmarchement représente un obstacle conséquent.

Le dernier point (et peut-être le plus complexe) concerne **la qualité du sol du jardin**. Il s'agit à la fois de déterminer la qualité agronomique du sol, mais aussi les risques de contamination par des métaux lourds. Le second paramètre qui concerne la pollution du sol est un vaste sujet étant donné que les jardins partagés s'installent généralement sur des délaissés urbains, cela correspond souvent à des sites pollués de par leur occupations antérieures (ancien site industriel), et donc non adaptés à un jardinage en pleine terre pour des raisons évidentes de santé. Il est donc important de se renseigner sur cet aspect qui peut empêcher la mise en place d'un jardin même si des alternatives existent.

### **2.3.7.2 La conception du jardin :**

La conception du jardin partagé va être plus ou moins poussée selon les projets, dans certains cas elle va simplement consister à déterminer l'implantation des éléments indispensables au jardin tels que :

- Installer une clôture.
- Créer un réseau d'irrigation.
- Mettre en place un réseau de déplacement.
- Planter des abris de jardin.
- Organisation de chantiers collectifs, préparer le matériel, les semences,...espaces collectifs (haies, chemins, abris, remise,...).
- Réserver un emplacement à usage collectif pour le stockage de déchets, de fumier et pour le compostage.
- Réserver un emplacement à usage collectif (avec barbecue, table, etc.) pour la vie conviviale.
- Prévoir un aménagement ornemental (rosiers, arbres pergolas...).

On considère qu'une fois ces éléments de base mis en place, les habitants-jardiniers investissent la parcelle et continuent de l'aménager, de la jardiner et de la végétaliser selon leurs souhaits.

Dans d'autres projets la conception sera plus poussée et pourra intégrer du mobilier, une palette végétale pour les espaces collectifs, un dessin de cabanon sur-mesure, l'organisation des différentes parcelles...etc.

Une partie de la réflexion a déjà été menée : les objectifs sont définis, le type de jardin choisi, le fonctionnement prévu. A partir de ces éléments, le groupe doit d'abord cerner ses besoins et ses désirs en termes d'aménagement, tout en tenant compte des atouts et des contraintes du terrain ainsi que des moyens inventoriés. Il s'en déduit une série de caractéristiques que devra présenter l'installation finale. C'est le "cahier des charges".

En s'appuyant sur ce cahier des charges, le groupe imagine ensuite l'aménagement, établit le projet d'aménagement qu'il confronte aux moyens déjà recensés. Des ajustements sont toujours nécessaires. Pour être utilisable, le projet d'aménagement doit être accompagné d'une liste des travaux avec leurs descriptifs, d'une présentation du budget prévisionnel et du planning des travaux.

Dans l'ensemble des cas, les jardins partagés sont des espaces gérés dans un souci de préservation environnementale et de manière à développer la biodiversité urbaine.

La conception du jardin doit donc prendre en compte ces aspects, en implantant des systèmes de récupération de l'eau de pluie, des toilettes sèches, une aire de compostage...etc. Et en utilisant autant que faire se peut des matériaux locaux et des végétaux provenant de la région et adaptés au climat. Mais aussi en implantant des éléments qui vont venir favoriser la biodiversité en ville.

La production de documents graphiques est très variable en fonction des projets, cela dépendant principalement des exigences de la municipalité et des organismes financeurs par rapport au projet.

Tout comme la phase de concertation avec les habitants, la phase de conception peut être gérée par différents acteurs : le service technique de la collectivité, une structure missionnée pour cela (par exemple un bureau d'étude en paysage) ou encore les habitants jardiniers, étant donné que le projet est développé collectivement, ils vont avoir pour rôle de valider ou non les propositions d'aménagement du concepteur. Parfois même ils peuvent gérer eux-mêmes cette conception si certains des membres en ont les capacités et s'il n'est pas exigé l'intervention d'un professionnel pour la validation du projet.

### 2.3.8 Chercher des financements :

Dans la majorité des cas, la recherche de financements s'impose à la création du jardin et avant la réalisation d'actions. Si les partenaires sont impliqués dans une démarche participative dès le début du projet, leur collaboration sera plus facile. Par ailleurs, selon l'envergure, l'originalité, l'intérêt et les objectifs du projet, plusieurs types de partenaires peuvent apporter leur soutien financier.

- **Convaincre un financeur** : Tout partenaire financier doit d'abord bien comprendre le projet, être convaincu de son intérêt et bien percevoir sa "plus-value" (apports d'un point de vue social, culturel, économique, environnemental...). Il doit également comprendre à quoi servira sa contribution, quels en seront les critères d'évaluation et quelle en sera la valorisation (communication...). C'est au porteur de projet de mettre en évidence clairement ce qui peut intéresser le financeur.
- **Des rencontres** : Plus les partenaires seront impliqués tôt dans le projet, plus ils seront investis et prêts à l'aider. La dimension humaine est essentielle dans une relation de partenariat. Rencontres, rendez-vous, visites sur terrain, réunions permettront une meilleure connaissance mutuelle et rendront le projet plus pertinent aux yeux des partenaires.
- **Le dossier de financement** : Ce dossier est l'une des pièces maîtresses dans la recherche de financements, doit être validé par le groupe de participants, le porteur de projet et par les partenaires. C'est un outil de référence à la fois pour convaincre et pour réaliser. Il devra comporter au moins :
  - Un historique et un rappel du contexte du projet
  - Les finalités, les ambitions et les objectifs opérationnels évaluables.
  - Un argumentaire sur son intérêt, ses apports : sa "plus-value" sociale, environnementale, culturelle, économique...etc.
  - Une présentation des moyens acquis et de ceux restant à réunir.
  - Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement.
  - Des éléments techniques (superficie du terrain, carte à l'échelle...).
- **Une convention de partenariat** : Elle peut clarifier et préciser les apports et les engagements de chacun des interlocuteurs et elle garantit contre les dérapages, incompréhensions ou détournements de l'esprit initial du partenariat...etc.

### **1.3.7-La réalisation du jardin :**

Cette étape marque le début des interventions concrètes sur le site de jardin partagé et le commencement de la transformation de l'espace pour une appropriation par les habitants.

L'étape de chantier est souvent réalisée par les services techniques de la ville qui s'occupent de la mise en place des éléments principaux du jardin (cabanon, cheminements, clôture, approvisionnement en eau, apport de terre végétale. L'avantage de ce cas de figure est que la pose des éléments est réalisée de manière efficace mais les habitants n'y sont pas intégrés, cette étape n'étant donc pas participative.

Dans certains cas, c'est une entreprise de paysage qui peut être sollicitée pour la réalisation du chantier, Là encore, on pourra reprocher à cette démarche de ne pas faire participer les habitants-jardiniers au chantier mais n'est pas non plus toujours envisageable d'impliquer les futurs-usagers dans toutes les étapes, certaines demandant des compétences et des moyens appropriés.

Dans d'autres situations, c'est l'association qui accompagne le projet qui va réaliser la majeure partie des travaux, en essayant au maximum d'intégrer les habitants dans ce chantier.

#### **➤ Un jardin en perpétuelle construction :**

Une des caractéristiques des jardins partagés concerne le fait qu'ils ne sont jamais achevés à une date précise comme peuvent l'être des projets de paysage sur l'espace public. Car une fois le chantier est terminé, il ne fait que débiter pour les habitants-jardiniers qui ont pour vocation de poursuivre la végétalisation et l'aménagement du jardin partagé.

En y aménageant de nouveaux espaces ou en y implantant de nouveaux éléments structurant le jardin, les jardiniers vont donner une identité propre au jardin, que ce soit au sein d'une zone collective ou bien sur des parcelles individuelles. C'est aussi là un des intérêts des jardins partagés mais aussi l'un des enjeux principaux, d'avoir un jardin plein de projets et avec des perspectives d'évolution, de manière à créer une véritable dynamique au sein du groupe d'habitants-jardiniers.

#### **➤ Penser les aménagements écologiques :**

Pour cultiver un jardin, le jardinier a besoin d'eau, d'énergie et de différentes matières premières. L'activité jardinière ne produit pas que des plantes, elle génère aussi des déchets, solides ou liquides.

L'aménagement et le mode de gestion du jardin doivent permettre une utilisation raisonnée des ressources, d'un point de vue économique et écologique. La sensibilisation à la préservation de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles est en outre un élément important.

### **2.3.9 Un jardin qui vit : la nécessité de l'animation :**

Lors de l'ouverture « officielle » du jardin et de son investissement par les habitants, l'heure est au dynamisme général. Le fait de pouvoir enfin assouvir les pulsions jardinières permet de remotiver l'ensemble du groupe et une véritable énergie émane du jardin partagé. Cependant, comme dans beaucoup de projets, la vitalité des débuts ne dure pas forcément très longtemps, et c'est pourquoi l'animation permet de pérenniser l'activité au jardin et faire en sorte d'éviter que le soufflé retombe.

Les habitants s'impliquant dans un projet de jardin partagé n'ont pas toujours de connaissances en jardinage, et malgré une grande motivation initiale, cela peut vite devenir décourageant lorsque l'on s'aperçoit que tout ne pousse pas comme prévu malgré les efforts, et que l'on se sent débordé devant l'ampleur des tâches à accomplir. C'est pour parer à ce genre de situation, qu'un animateur sur le jardin est un bon remède pour accompagner techniquement les jardiniers débutants, mais aussi pour leur donner confiance en eux, leur apprendre à relativiser et à ne pas se démotiver, l'animateur aura aussi pour rôles de gérer des conflits éventuels et de dynamiser le jardin, en proposant diverses activités, qu'elles soient liées au jardinage ou non. L'animateur du jardin aura aussi pour rôle d'accompagner les jardiniers à la pratique du jardinage au naturel, les jardins partagés étant des espaces de sensibilisation à la protection de l'environnement.

La fréquence d'intervention de l'animateur est très variable selon les jardins partagés, dans certains cas il peut y avoir un animateur employé à temps plein sur le jardin, ou bien seulement une fois toutes les deux semaines. Dans les jardins où le groupe de jardiniers est autonome et ne nécessite pas l'intervention régulière d'un animateur, les interventions se font en cas de besoin et restent donc occasionnelles.

#### **➤ L'animation au-delà du jardin :**

Un autre aspect de l'animation concerne l'organisation d'évènements festifs et conviviaux ouverts à tous, ayant pour but d'ouvrir le jardin sur son quartier et ses habitants. Le développement de ces manifestations est une des valeurs défendues par les jardins partagés.

la soupe ou de la patate, ateliers de cuisine ou de bricolage.

➤ **Nouvelles activités qui permettent de dynamiser le jardin :**

En plus des animations de jardinage, on trouve de plus en plus d'activités connexes qui émergent dans les jardins partagés. Par exemple, il s'organise des ateliers de conserverie réguliers pour limiter le gaspillage au sein des jardins en cas de surproduction, la mise en place de ruchers dans les jardins partagés un peu partout en France pour développer l'apiculture, ou encore la plantation de vergers partagés en plus des potagers, certains jardins partagés se lancent même dans l'élevage d'animaux.

**En conclusion**, le projet de jardin partagé est un processus complet (Figure 15) au cours duquel de nombreux acteurs sont impliqués. Même si la finalité est toujours la même, à savoir jardiner ensemble, les moyens pour y parvenir sont très variés et la mise en place d'un jardin partagé entraîne une intervention singulière sur l'espace. En effet, les spécificités inhérentes à chaque projet font qu'il n'y a jamais deux mêmes schémas de jardin partagé. Dans l'intitulé de son mémoire, Margaux Guihéneuc (2011) décrit bien cette notion en parlant du projet de jardin partagé comme « un art contextuel » car chaque projet de jardin vient s'adapter à son contexte humain et spatial.



**Figure 15** : Schéma simplifié des étapes d'un projet de jardin partagé

**Source** : (LETOURNEAU.S,2014)

## 2.4 Exemple de Jardins partagé cas de la ville LYON :

Depuis plus de dix ans, plusieurs jardins collectifs ont poussé aux quatre coins du Grand Lyon dont près de trente à Lyon. Environ mille familles sont impliquées et participent à l'entretien du jardin collectif de leur quartier, exemple : le jardin partagé Chazière du Réseau Santé en 2003 (4ème arrondissement), des Jardingues (5ème arrondissement) et du Pré Sensé (8ème arrondissement) en 2004. Ces trois jardins sont d'ailleurs été intégrés dans les plans du label « Lyon : Ville équitable et Durable » obtenu par la ville en février 2010. (Figure 16).



**Figure 16** : le jardin partagé Présensé, Lyon  
**Source** : (plan Grand Lyon, 2014)

### ➤ Les associations ... un partenaire incontournable :

Dès 2009, un appel à projets pour la création de nouveaux jardins partagés « Depuis lors, près d'une quinzaine ont été retenus et financés sur l'ensemble des arrondissements. Les collectivités locales sont engagées à soutenir les différentes associations gestionnaires. C'est à travers cette dynamique que plusieurs espaces délaissés urbains ont été repris, d'autres espaces ont été aménagés par ce type de jardins en mettant temporairement des terrains municipaux à disposition des associations>>. (Gérard Collomb Sénateur Maire de Lyon ,2009).

Depuis 1998, l'association lyonnaise « le passe-jardins » contribue à la création, l'animation et la pérennisation d'une centaine de jardins collectifs en Rhône-Alpes, et intervient auprès des élus pour répondre à une forte demande sociale. Côté jardin, elle accompagne également les habitants dans la conception, la construction et la culture collective de leur jardin : au niveau des pratiques du jardinage éco-responsable (l'économie d'eau, le compostage...) de l'aménagement (le plan, les équipements), du fonctionnement (le règlement intérieur, le partage des récoltes...). Le jardin partagé fonctionne comme une microsociété capable de gérer son environnement et son autonomie économique dans une ambiance conviviale et solidaire.

➤ **Plusieurs jardins collectifs ont fleuris dans la ville de Lyon :**

L'un des objectifs de ces derniers est d'investir des espaces peu ou pas exploités pour leur redonner vie. Ces endroits déserts deviennent alors des lieux d'implication dans les quartiers. Créée en 2003, l'association « Jardingues » a pour objectif d'investir les espaces situées aux pieds des grands ensembles. Les membres de l'association s'y retrouvent pour planter, discuter, cueillir, partager ou tout simplement contempler la vue panoramique de la ville.

Un jardin collectif aux pieds des immeubles : le jardin partagé Brin d'Guill, qui s'est concrétisé lors de la rénovation urbaine d'où des quartiers de la ville de Lyon (figure 17).



**Figure 17 :** Jardins partagés Brin d'Guill'.

**Source :** (Association Brin d'Guill', 2014)

Un autre jardin, celui de « l'îlot d'Amaranthes », Une intervention artistique contemporaine produit un espace complet de vie publique (bar, restaurant, terrasse, jardin potager, ateliers, lieux de rencontres), Les habitants ont pu s'en saisir pour en faire un lieu vivant, évolutif, particulièrement représentatif de ce qu'est aujourd'hui le 7<sup>ème</sup> arrondissement lyonnais.

#### **2.4.1 Le jardin d'Amaranthes, de l'oeuvre d'artiste au jardin partagé :**

L'îlot « Mazagran » se situe au cœur du quartier de la « Guillotière », au nord du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. Ce quartier est connu depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, pour être sur Lyon un lieu traditionnel d'accueil de nombreuses populations migrantes : travailleurs des régions du sud de l'Italie, Siciliens, Turques, maghrébins, mais aussi chinois.

L'histoire des jardins « d'amaranthes » débute en 2003 sur un délaissé urbain propriété publique du Grand Lyon : l'îlot Mazagran ; espace urbain aux dimensions et aux allures d'une modeste place de

village, qui aurait été par ailleurs laissée à l'abandon par son propriétaire public. L'endroit est utilisé comme parking sauvage.

**En 2003**, la Ville de Lyon lance l'idée inscrite dans le Contrat de Ville<sup>2</sup> (dont La Guillotière bénéficie depuis 2000) de construire un jardin d'art sur cette parcelle. L'objectif est de marquer la réhabilitation du quartier en créant un lieu emblématique et central, par sa réalisation mais aussi par la dynamique sociale qu'il induira « cet écrin de verdure, insolite, est la source d'échanges et de participations spontanées au fil de sa construction et de l'évolution de sa végétation » (BARBAUX.S, 2010).

Le projet est soutenu financièrement par la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et l'État<sup>3</sup>. La galerie d'art Roger Tator<sup>4</sup> répond à l'appel à projet « L'îlot Mazagran » et elle est choisie. Les deux fondateurs connaissaient déjà le quartier par l'opération annuelle Superflux<sup>5</sup>.

Pour la galerie, ce jardin est l'opportunité d'aller plus loin dans l'expression artistique car ses opérations n'ont été jusque-là que ponctuelles et non liées au végétal. Ce projet de jardin se veut éphémère, mais aussi un modèle pour de futures installations valorisant le végétal dans d'autres parties de la ville (Panassier, 2006). L'artiste jardinier Emmanuel Louisgrand, plasticien de métier et ami des responsables de la galerie Roger Tator depuis les bancs des Beaux-arts de Lyon, est le concepteur et réalisateur du projet, sous la direction de Christelle Morel, chef de projet de cette opération pour la galerie : Formé aux Beaux-arts de Lyon et à Rennes où il suit une formation « Art et Design, Paysage et Espaces Urbains », Emmanuel Louisgrand fait ses armes artistiques dans les années 1990 dans les jardins ouvriers du Père Volpette à Saint-Etienne. Il travaille sur les liens entre les espaces verts et la ville, s'intéressant particulièrement à l'influence des mutations végétales sur la mutation urbaine. Il ne conçoit pas des jardins fermés mais des « espaces à

---

<sup>2</sup> Dispositif de solidarité établi par la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes, visant à réduire les écarts entre les différents territoires et inscrire des quartiers laissés pour compte dans des logiques de développement (Panassier, 2006).

<sup>3</sup> À partir de 2007, le jardin change progressivement de mains : il est pris en charge par l'association Brin d'Guill', qui a déjà réalisé deux jardins nomades sur le quartier (le premier en 2005 au 9 rue Mazagran, et le deuxième en 2006, au 6 rue Cluzan) et qui est financé de façon stable par la ville (Brin d'Guill, 2010).

<sup>4</sup> Association loi 1901 créée en 1994 par Eric Deboos et Laurent Lucas (designers). La galerie englobe plusieurs formes d'art: design, art contemporain, architecture, son, image virtuelle, etc. Le nom est emprunté à une nouvelle de Michel Jeannès "Cherlock Homeless sur les traces de Roger Tator" Celle-ci est soutenue depuis 2000 par le Ministère de la Culture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et la Région Rhône-Alpes (Galerie Roger Tator, 2010).

<sup>5</sup> Manifestations artistiques annuelles lors de la fête des lumières de Lyon, en décembre, depuis 1999 (Galerie Roger Tator, 2010).

jardiner » où il invite passants et habitants à cultiver la terre. Il signe ses créations de serres et grilles orange vif qui rendent son travail identifiable.

La volonté première d'Emmanuel Louisgrand est de créer une œuvre que l'on peut voir vivre: «L'aspect évolutif est le propre de ce type de projet et ce qui me motive. Nous ne sommes pas dans un cadre figé, mais dans l'idée de créer des rencontres, des échanges, de confronter des approches, des idées pour que l'intervention trouve pleinement du sens» (Panassier, 2006).

De la curiosité naît l'étonnement et se créent ainsi petit à petit des liens avec les passants, certains s'intéressant au projet au point de vouloir jardiner avec l'artiste. Le lieu n'a pas de règles, pas d'inscription ni de cotisation, chacun plante ce qu'il veut. Le but est de façonner un lieu fondé sur le bénévolat et le plaisir partagé.

➤ **Genèse de projet :**

-En 2003, une serre en tubulures métallique «orange Louisgrand»<sup>6</sup> de vingt mètres de long et trois mètres de large, abritant plusieurs espèces d'Amarantes une plante emblématique, pionnière des terrains vagues est montée sur la moitié de la parcelle de l'îlot Mazagran.



**Figure 19 :** le parking sauvage en 2003  
**Source :** (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)



**Figure 18 :** préparation pour installation de la serre  
**Source :** (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)



**Figure 20 :** Montage de la serre  
**Source :** (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)



**Figure 21 :** installation de la serre  
**Source :** (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)

<sup>6</sup> Terme utilisé pour désigner la couleur de prédilection d'Emmanuel Louisgrand, qu'il comme si gnature dans toutes ses réalisations artistiques (Louisgrand, 2009, p. 16-20).

- L'îlot en 2004 - Les parcelles/ L'îlot en 2005 - Les douze acacias :

Un jardin partagé vient se joindre à la serre. La zone d'intervention est étendue : En 2004, l'artiste transforme le reste de la parcelle en jardin ouvert à tous. Il aménage des lopins de terre hors sol et les attribue à des riverains volontaires permet de se retrouver le vendredi soir pour cultiver l'art du jardinage.



**Figure 22** : jardin partagé îlot d'Amaranthes  
**Source** : (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)



**Figure 23** : les parcelles attribuées aux jardiniers volontaires chaque personne est responsable d'un rectangle  
**Source** : (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)

-En 2005, un immeuble avoisinant est démoli, une nouvelle extension végétale du jardin est particulière : douze carrés d'environ 4m<sup>2</sup> chacun sont creusés dans le bitume pour accueillir des robiniers faux-acacias<sup>7</sup>, Des plots viennent délimiter le nouvel oranges espace investi et reprennent le même vocabulaire formel et artistique. L'artiste édifie donc un lieu éphémère, afin d'y accueillir des plantes éternelles. Le nouvel espace devient une place accueillante pour les fêtes et événements annuels.



**Figure 24** : début de la deuxième extension  
**Source** : (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)



**Figure 25** : vue sur le jardin partagé et les Douze acacias  
**Source** : (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)

<sup>7</sup> Le robinier faux-acacia est pourtant repéré comme une espèce "invasive" ! (Muller, 2004)

### -L'îlot en 2006 -Potager d'Amaranthes :

En 2006, la démolition du dernier immeuble de l'îlot, qui appartient à la Ville, permet de faire un potager dans la troisième extension du jardin .Cet agrandissement donne l'opportunité d'intégrer l'association d'habitants Brin d'Guill' au projet. Son arrivée, en plus de gonfler les rangs de jardiniers, permet d'obtenir des financements réguliers par la Fondation de France et par la Direction du Développement Territorial. Le nom «îlot d'Amaranthes» est donné aux lieux en 2007 lorsqu'Emmanuel Louisgrand réalise un travail graphique sur la clôture.



**Figure 26** : démolition de l'ancien immeuble  
**Source** : (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)



**Figure 27** : potager d'Amaranthes  
**Source** : (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)

-**En 2008**, l'artiste plasticien quitte le projet, assuré que Brin d'Guill' saura mener à bien la continuité. À la base le projet de l'îlot Mazagran était défini comme éphémère, mais son évolution au cours des années a été très satisfaisante pour lui. Savoir qu'il perdure est une preuve de sa réussite. Le jardin d'Amaranthes s'est ancré dans le paysage urbain. Il est devenu un lieu de vie pour les habitants. Initialement, le projet artistique voulait contrer les déséquilibres sociaux avec le reste de la ville et ramener du vert dans le délaissé urbain. Cette vie végétale est bien installée, c'est une source d'échanges. Des échanges de plantes, de conversations, d'expériences jardinières, etc. Les habitants ont découvert le lieu, se le sont appropriés et ils ont réussi à le pérenniser.



**Figure 28** : Clôture d'Amaranthes  
**Source** : (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)



**Figure 29** : l'ilot Mazagran  
**Source** : (Emmanuel LOUISGRAND, 2017)

## 2.5 Réalité des jardins partagés en Algérie : contexte juridique

Pour le cadre réglementaire, le législateur Algérien a bien clarifié les types de jardins, leurs dispositions générales, ainsi que les dispositifs de gestion à travers la loi n° 07-06 du 25 Rabie Ethani 1428 correspondant au 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts. Le jardin aux pieds d'immeubles, sont définis dans l'article 03 :

Principalement comme 'jardin résidentiel : Jardin aménagé pour le délasserment et l'esthétique, rattaché à un ensemble résidentiel.' Et qui peut être également comme jardin collectif: Représente l'ensemble des jardins de quartier, les jardins des hôpitaux, les jardins d'unités industrielles et les jardins d'hôtels.

## **Conclusion:**

Comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre, l'histoire du jardinage collectif n'est pas nouvelle. Le jardin partagé est l'héritier d'une longue tradition de jardinage urbain et s'inscrit dans la continuité des jardins ouvriers devenus jardins familiaux (Cabedoce et Pierson, 1996), arrivant aux jardins partagés. Le contact avec la nature via ce type de jardins n'a pas cessé d'évoluer selon les contextes, les conditions et les époques.

Ce que nous pouvons retenir de ce chapitre, se résume dans deux points principaux :

-Le premier point, c'est que ces jardins peuvent être une réponse au besoin de nature en ville, il est essentiel pour la réussite et le bon fonctionnement de ces espaces qu'une concertation soit lancée afin d'intégrer les habitants au projet.

-Le deuxième, c'est l'intégration des jardins partagés au sein des opérations d'aménagement, ainsi que leur mise en place sur des zones inconstructibles, sur des espaces vides qui permettent la pérennité des actions menées par les habitants, Cela va contribuer à ramener de la nature en ville durablement, c'est le cas pour le jardin partagé d'Amaranthes , qui a transformé une friche urbain en un lieu vivant et évolutif , conçu conformément au processus de conception déjà élaborer dans cette partie théorique , ce jardin intègre les valeurs et les objectifs d'un jardin partagé .

A l'image de plusieurs pays dans le monde, le concept des 'jardins collectifs' est désormais une alternative efficace pour la gestion des territoires grâce à la diversité de ses bienfaits en milieu urbain. Dans notre cas d'étude, nous allons voir l'étendue de cette approche par rapport à la ville Algérienne, les conditions, les potentialités et le cadre réglementaire y afférant aux différentes échelles d'aménagement.

**3 CHAPITRE 02 : Cas d'étude**  
**Le jardin partagé " El Zouhour " , une expérience**  
**innovante en Algérie.**

### **3.1 Introduction :**

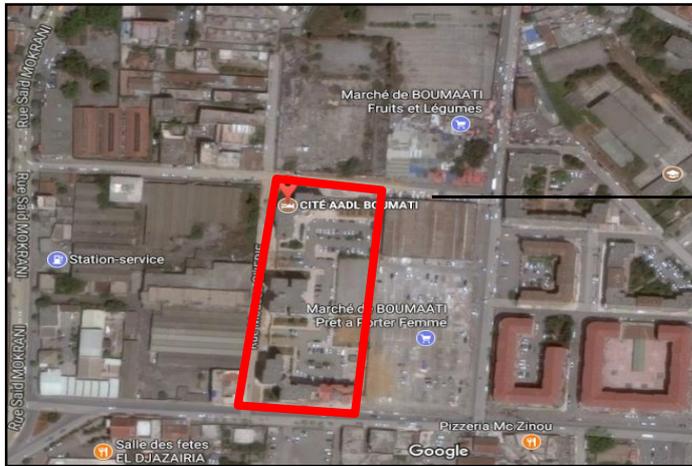
Soucieux de répondre aux besoins sociaux-culturels de notre société et de garantir une présence végétale urbaine, le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (institution sous tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement) s'est lancé dans une nouvelle expérience basée en amont et en aval sur l'esprit participatif, transformant ainsi les friches urbaines en des lieux d'initiation à la civilité, Il s'agit du jardin partagé « Ezouhour » implanté à Boumati, El Harrach , un espace de proximité, porté par la collectivité locale et les opérateurs techniques, visant à conforter la convivialité, et impliquer les citoyens dans un processus de participation. Cet espace conduit donc à interroger la ville sur trois enjeux : la participation des habitants, la consolidation de liens sociaux et la protection de l'environnement. A travers le travail d'enquête mené auprès des habitants et des entretiens auprès des acteurs (CNFE, ADL, APC d'El Harrach).

Ce projet pilote a obtenu le deuxième prix lors de la sixième session du concours de la ligue arabe sur la gestion environnementale en 2014, sous le thème « le rôle des jardins partagés dans le développement durable en milieu urbain » dans la catégorie société civile.

Nous avons essayé dans cette partie de comprendre à travers l'exemple du jardin partagé de Boumati, les raisons d'être de ce nouveau type de jardins dans nos cités, les mécanismes qui ont permis, en favorisant un sentiment d'appartenance et de « chez-soi », l'enclenchement du processus participatif, comment la participation permettrait l'amélioration du cadre de vie dans ce quartier, quelles sont les contraintes politiques, institutionnelles, organisationnelles ou culturelles pouvant entraver la réussite de cette expérience et sa généralisation.

### 3.2 2.1- présentation du jardin partagé <<El zouhour>> :

Initié par le Conservatoire Nationale des Formations à l'Environnement, en 2012 sur un terrain de 300 m2 dans la cité AADL de Boumati, commune El Harrach à l'Est d'Alger.



**Figure 31** : situation de la cité 116 AADL Boumati.

Source : (CNFE,2017)



**Figure 30** : Cité AADL Boumati



**Figure 32** : terrain après aménagement

Source : (CNFE,2017)



**Figure 33** : Etat itial du site

Source : (CNFE 2017)

**Figure 34** : le jardin partagé El Zouhour

Source : (CNFE 2017)

➤ **Choix du site d'implantation :**

Malgré le besoin incessant, de la population Algérienne envers ce genre de projet, il est important de reconnaître que le paysage social de nos quartiers a imposé quelques précautions à prendre avant le lancement du premier projet.

A cet effet, la première mesure à prendre était d'opter pour les nouvelles cités et préférablement, celles qui possèdent un portail qui se ferme la nuit.

D'où qu'il soit ce choix porté sur les sites AADL est particulièrement celui d'El Harrach : «Boumati» malgré situé dans une zone populaire réputée pour son taux de délinquance élevé, le site présente des caractéristiques favorables, pour le lancement de cette première expérience à savoir :

- ✓ Sa superficie de 300 m<sup>2</sup> (il s'agit d'un petit terrain qui peut être maîtrisé comme un premier essai), il contient uniquement quatre immeubles de neuf étages chacun.
- ✓ Il est clôturé avec un portail d'entrée en très bon état, qui se ferme toute la journée sauf au moment de l'entrée de l'un des véhicules des locataires.
- ✓ Il contient des parcelles de verdure bien défini.
- ✓ La présence d'un gérant de site avec un bureau.
- ✓ Les locataires sont satisfaits d'acquiescer leurs logements et font régulièrement des efforts, pour entretenir les espaces verts qui leur sont affectés.

### **3.3 Raisons d'être du jardin partagé «EL Zouhour» :**

Le CNFE a établi une étude environnemental et socioculturelle avant de démarrer le projet, afin de garantir son intégration dans les espaces Algériens :

➤ **Le constat culturel et environnemental :**

- ✓ L'existence des espaces libres non entretenus à travers les cités Algériennes (prolifération des bidonvilles, et déchèteries sauvage sur ces espaces).
- ✓ Le manque d'entretien des espaces verts créés lors de la construction des cités.

### **Interprétations :**

- ✓ Les gens ne se sentent pas concernés par la préservation des espaces environnants.
- ✓ Ils ne fournissent pas d'effort pour connaître les notions de base de jardinage pour une meilleure prise en charge de leurs espaces verts
- ✓ Les autorités locales ne les impliquent pas à travers des campagnes de sensibilisation qui visent la durabilité des actions.
- ✓ L'abstention d'application des textes juridiques par les autorités locales. l'infirmité de leurs actions qui est le résultat du manque permanent de moyens, rajoutant à cela le manque de qualification de leurs équipes d'ouvriers jardiniers.

### ➤ **Le constat Social :**

L'extension du phénomène de regroupement des populations humaines.

- ✓ Tous les groupes d'âge
- ✓ Dans tous les points Résidentiels

### **Interprétation :**

C'est un indicateur important qui reflète le mal être qui règne dans la population qui n'est pas du nécessairement au chômage et à l'absence de l'emploi, mais c'est une mauvaise habitude acquise par les grands et les petits devenus hors du contrôle.

### ➤ **Objectifs et actions tracés :**

- ✓ La création de nouveaux espaces de proximités : Jardins partagés.
- ✓ Ces derniers seront encadrés et accompagnés par un programme de formation et de sensibilisation qui prend en charge les soucis en matière de jardinage des habitants ou adhérents qui animeront cet espace.
- ✓ Les adhérents en tant qu'acteurs sociaux, se réuniront autour du projet, où ils acquièrent des notions de base sur l'embellissement et la production de tous les types de plantes dans une ambiance conviviale loin des conflits sociaux.
- ✓ Grâce à la multiplication de ce genre de projet, le citoyen Algérien participera à la production de son paysage, au changement de son mode de vie et ses comportements par l'introduction des jardins thérapeutiques.

### ➤ **Les objectifs du jardin de Boumati :**

- ✓ Ce jardin partagé sera conçu de telle manière à inclure l'aspect esthétique qui préserve l'image de nos cités, sachant qu'il couvre tous les thèmes de cultures qui puissent intéresser les citoyens (ornement, aromatique, légume et fruitiers).
- ✓ Répondre aux besoins sociaux-culturels de notre société et introduire des notions de base sur les techniques simples de jardinage en transformant les espaces perdus de nos cités en des lieux d'initiation à la civilité.
- ✓ Offrir à notre société civile un meilleur cadre de vie accompagné par un dispositif administratif très souple et applicable à toutes les formules de construction des nouvelles villes proposées par les différents opérateurs techniques AADL, CNEP, OPGI, coopératives immobilières.
- ✓ Lancer une démarche participative pour essayer d'atténuer les effets de ratage architectural accentué par la mauvaise conception et la qualité des espaces verts constaté depuis longtemps, et de diversifier les types de jardins déjà existants
- ✓ Grâce à la multiplication de ce genre de projet, le citoyen algérien pourra acquérir un savoir faire et de nouvelles compétences, induisant par voie de conséquence un changement dans les comportements et le paysage environnant

### **3.4 Les acteurs du jardin partagé <<El Zouhour>> :**

#### **3.4.1 Le conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE) :**

En sa qualité d'initiateur de ce premier modèle pilote et porteur du projet au même temps, qui a effectué l'administration, la gestion, la réglementation, la conception et la communication.

#### **3.4.2 Les partenaires :**

- **L'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL) :** a mis à la disposition du CNFE, le terrain de 300 m<sup>2</sup>, pour la réalisation et la mise en œuvre du jardin.
- **La collectivité locale (APC) d'El Harrach:** a participé aux travaux d'aménagement (Maçon et ouvriers et matériels divers), fourniture de la terre végétales, fumier, quelques plantes ornementales et offre des matériaux.
- **Le Jardin d'essai du Hamma :** a participé à travers la formation des futures adhérents, les cadres de l'AADL, ceux du ministère de l'Environnement et de la commune d'El-Harrach sur les techniques du jardinage écologique, de plus l'offre de terreau de culture.

➤ **Les partenaires financiers privés :**

La collectivité locale et des partenaires privés tels que les petites et moyennes entreprises, qui constituent la source de financement principale.

**3.4.3 Les participants-jardiniers :**

11 adhérents constitués en association nommée «Ezouhour». Le concept d'association dans le cas de ce projet, est utilisé comme dénomination indiquant la réunion de personnes (adhérents ou usagers) autour d'un but ou d'un intérêt commun. Il n'est pas pris au sens juridique.

**3.5 Genèse du concept du jardin partagé en Algérie:**

**3.5.1 L'idée initiale en 2011 :**

L'idée du projet est venue de Mme Bensouyah Rajaa (chef de département chargée de missions au niveau du CNFE), lors d'une formation encadré par Monsieur Antoine KASSAR , éducateur et formateur à la mairie en France , ou il a exposé plusieurs expériences innovantes en matière de gestion de proximité et de protection de l'environnement autour des principes de développement durable parmi lesquels le développement des réseaux de jardins partagés en France et ses atouts pour la société civile lors de la semaine de rencontre programmée au jardin d'essai «El Hamma» dans le cadre d'une convention d'établissement en matière d'échange et d'expertise entre la mairie de la France et le jardin d'El Hamma.

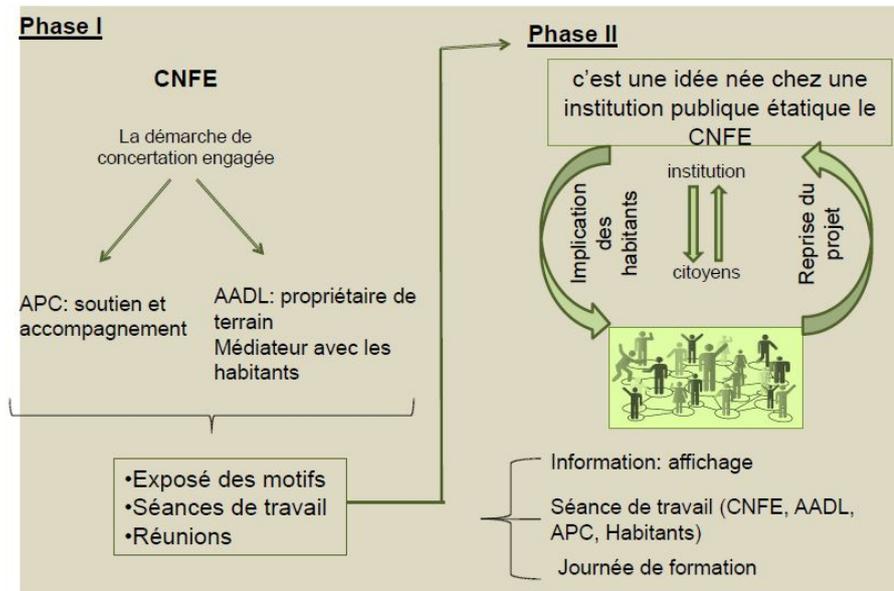
Une étude sociale culturelle et environnementale était faite par le CNFE afin de vérifier la possibilité de projeter cette première expérience de jardin partagé dans les cités algériennes,

**3.5.2 Repérage du terrain, mobilisation et sensibilisation des habitants :**

**En 2012 la concrétisation de l'idée :**

- obtention de la Direction Générale de l'AADL pour l'exploitation de l'espace, après avoir trouvé le terrain (dont les critères sont déjà énumérés) par le CNFE
- Conception d'un modèle d'annonce que le CNFE soumit pour approbation à la Direction Générale de l'AADL, Une fois le modèle d'annonce approuvé, ce dernier est remis au Gérant du site de Boumati pour l'afficher à l'entrée de chacun des immeubles.
- Une liste d'inscription est mise à la disposition des locataires du site désirant adhérer au projet au niveau du bureau du gérant (durée des inscriptions 10 jours à partir de la date d'affichage de l'annonce).

- Une fois le délai expiré, la liste finale est arrêtée définitivement. Elle est récupérée par le CNFE, au départ ce n'était pas facile de mobiliser des personnes autour d'un projet le CNFE a obtenu difficilement 11 (onze) inscrits. La plus parts des habitants du site (sauf ceux qui avaient apparemment l'esprit du bénévolat et de la solidarité), croyaient que s'ils s'inscrivaient ils allaient s'engageaient à faire l'entretien des espaces verts de leur cité.



**Figure 35** : Etapes de la mobilisation : mécanisme de consultation

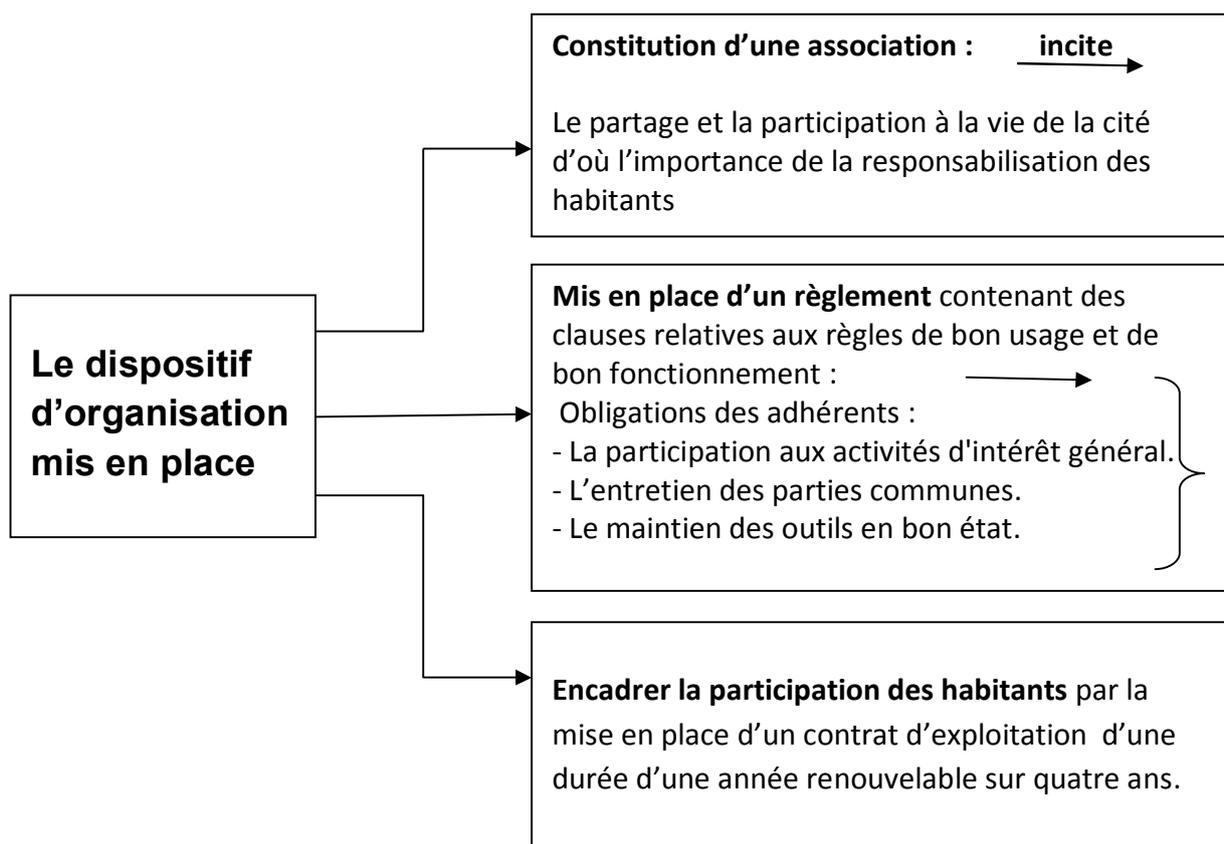
**Source** : (TAMANI-DJEBRA Fatiha, 2017)

### 3.5.3 Elaboration d'un dispositif administratif :

Dans le but de formaliser le projet et de garantir le bon fonctionnement du jardin, le CNFE a mis en place un dispositif administratif d'organisation et de fonctionnement du jardin partagé dont ses principales pièces :

1. Règlement intérieur d'adhésion et de gestion du jardin partagé.
2. Modèle d'annonce pour retrait du dossier candidature.
3. Décision d'exploitation de parcelle.
4. Décisions d'arrêt d'exploitation de parcelle.
5. Déclaration d'annulation d'adhésion.
6. Modèle de convocation.
7. Nouveau modèle de cartes d'adhésion au projet.

8. Bulletin de candidature pour les anciens et les nouveaux adhérents.
9. Bordereau de retrait.
10. Engagement de paiement de la cotisation d'adhésion.
11. Modèle de reçu de versement de la cotisation + Etat des cotisations annuelles.
12. Convocation pour réunion annuelle d'évaluation.



**Figure 36** : Le dispositif d'organisation du jardin El Zouhour .

**Source** : (TAMANI-DJEBRA Fatiha, 2017)

### 3.5.4 Conception du jardin :

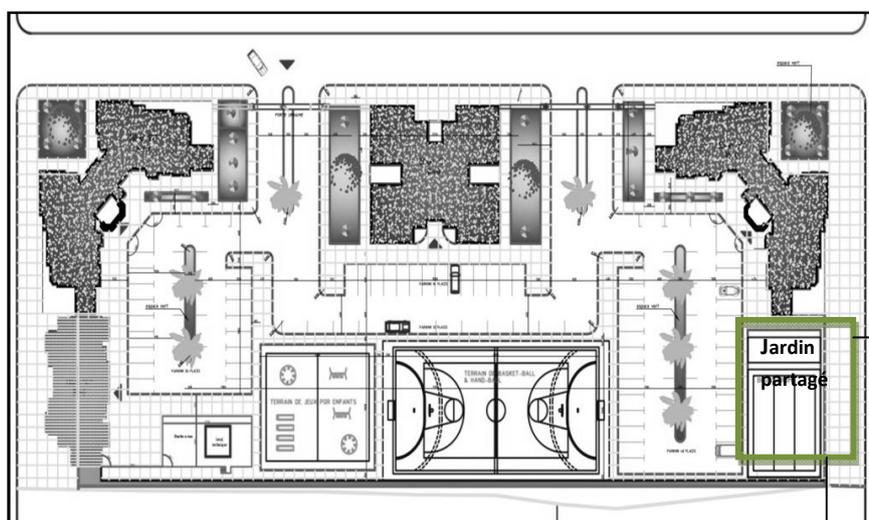
La conception du plan d'aménagement est réalisée par un paysagiste du CNFE, en fonction de nombre d'adhérentes 12 parcelles de culture tout en réservant la douzième aux expérimentations du CNFE (Mission Jardinage et Espaces Verts).

### 3.5.5 Recherche des financements :

Pour la réalisation du projet un montage financier a été opéré, basé sur un financement mixte, public / privé en collaboration avec la collectivité locale et des partenaires privés tels que les petites et moyennes entreprises, qui constituent la source de financement principale

### 3.5.6 Réalisation du jardin partagé<< Ezouhour>> :

2013 débuts des interventions concrètes sur le site.



**Figure 38 :** Plan de masse cité AADL Boumati

Source : (CNFE, 2017)



**Figure 37 :** Traçage du plan sur terrain

Source : (CNFE, 2017)



**Figure 40 :** Le Terrain avant le début des Travaux (300 m<sup>2</sup>).

Source : (CNFE, 2017)



**Figure 39 :** La mise en place des allées de séparation de parcelles des adhérents

Source : (CNFE, 2017)



**Figure 41** : Remplissage avec terre végétale

Source : (CNFE ,2017)



**Figure 42** : début d'exploitation par les habitants

Source : (CNFE ,2017)



**Figure 43** : Le Jardin achevé avec les principaux éléments : Cabane des outils, Pergola

Source : (CNFE ,2017)



**Figure 44** : Le Jardin achevé avec les principaux éléments : Clôture de sécurité , Planches de cultures et quelques plantations.

Source : (CNFE ,2017)



**Figure 46** : formation et sensibilisation

Source : (CNFE ,2017)



**Figure 45** : Club vert

Source : (CNFE ,2017)



**Figure 48** : Récolte des légumes

Source : (CNFE ,2017)



**Figure 47** : Récolte des légumes

Source : (CNFE ,2017)

### 3.6 Mobiliers au niveau du jardin partagé <<El Zouhour>> :



**Figure 49** : Cabane du jardin réservée pour les outils  
**Source** : (CNFE, 2017)



**Figure 50** : Mini serre du jardin  
**Source** : (CNFE, 2017)



**Figure 51** : Pergola équipé de chaises  
**Source** : (CNFE, 2017)



**Figure 52** : Clôture du jardin  
**Source** : (CNFE, 2017)



**Figure 53** : Planches carrés de culture en bois  
**Source** : (CNFE, 2017)



**Figure 54** : Citerne du jardin  
**Source** : (CNFE, 2017)



**Figure 56** : Plaque de signalisation  
**Source** : (CNFE, 2017)



**Figure 55** : plaques de signalisation  
**Source** : (CNFE, 2017)

### 3.7 Impacts du jardin partagé <<El Zouhour>> :

- **Sur le plan environnemental :** Le jardin partagé de Boumati a participé à la sensibilisation des habitants aux questions écologiques et à la biodiversité à travers la formation sur les thèmes de cultures ornement, aromatique, légumes et arbres fruitiers, grâce a ce projet ils ont initié à la culture et à la préservation des plantes et ce de manière biologique (apprentissage des modes et techniques de jardinage écologique ) notamment l'amélioration de la qualité de sol (apport de terre végétale et du fumier).



**Figure 58 :** Apprentissage de techniques du jardinage écologique  
**Source :** (CNFE, 2017)



**Figure 57 :** Apprentissage de techniques du jardinage écologique  
**Source :** (CNFE, 2017)

- **Sur le plan social :** Ce projet a permis de réunir les habitants de la cité autour d'un but commun, en se regroupant en association le citoyen algérien participe à la construction d'une autre société (émergence de bonnes habitudes: le sens de responsabilité envers soi-même, mais aussi envers le groupe), Favorisant un meilleur contact entre les citoyens (Permettent la découverte et le partage de connaissances et de compétences sur l'agriculture urbaine par exemple) dans un environnement convivial et chaleureux. Le jardin était également un outil d'éducation à l'environnement, il a permis aux enfants la découverte de la nature et l'expérimentation du jardinage.



**Figure 59 :** Club vert du jardin, éducation à l'environnement  
**Source :** (CNFE, 2017)



**Figure 60 :** Club vert du jardin, éducation à l'environnement  
**Source :** (CNFE, 2017)

- **Cadre de vie et santé :** Le jardin partagé «El Zouhour» mis en valeur un espace délaissé , réservé lors de la réalisation de la cité AADL pour une éventuelle extension, à la place du béton un îlot de verdure est aménagé qui a permis d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants du quartier qui trouvent dans ce jardin le moyen de se ressourcer et de venir se détendre dans un environnement intimiste où tout le monde se connaît, il a empêché également la transformation de cette friche en déchèterie sauvage et il a préservé la qualité paysagère de ce quartier comme outil de gestion de proximité .



**Figure 62 :** le site avant l'installation du jardin

**Source :** (CNFE, 2017)



**Figure 61 :** le site après installation du jardin

**Source :** (CNFE, 2017)

- **Sur le plan économique :** Dans le jardin partagé de Boumati on trouve divers types de cultures et des plantes aromatiques et ornementales, aussi la production de potager, ce qui permet aux habitants de cultiver eux-mêmes leurs propres fruits et légumes au pied de chez soi, et contribue ainsi à réduire leurs dépenses, une alimentation plus saine et variée, basée sur des produits frais, locaux et de saison. Ce potager urbain améliore même le comportement alimentaire des citadins.



**Figure 64 :** Récolte des légumes

**Source :** (CNFE, 2017)



**Figure 63 :** le potager du jardin

**Source :** (CNFE, 2017)

### 3.8 Difficultés et contraintes durant la mise en œuvre du projet :

Les difficultés rencontrées sont d'ordre organisationnel, financière, de coordination entre les différents acteurs et la gestion des mentalités

**Tableau (04) :** Contraintes et potentialités de mise en œuvre du jardin de Boumati

Source : Auteur, 2017

Critère	Potentialités	Contraintes
<b>Aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitation de mise à disposition des terrains.</li> <li>- Proximité des occupants du jardin .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès difficile des camions au chantier pour acheminer les différents matériaux à cause du célèbre marché anarchique de Boumati.</li> <li>- Problème d'alimentation en eau d'arrosage d'une façon régulière et règlementaire.</li> <li>-Équipements insuffisants pour la généralisation de l'opération.</li> </ul>
<b>Gestion collective</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les partenariats avec d'autres acteurs.</li> <li>-présence de volonté des citoyens.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation difficile</li> <li>- Animation difficile (techniquement, manque de temps et de financements)</li> <li>-Les travaux communs d'entretien du jardin partagé ne sont pas assurés régulièrement d'une manière participative (du CNFE intervenaient à chaque fois par l'affichage d'annonce et de note pour rappeler les adhérents à l'ordre.</li> <li>-L'irrégularité dans le paiement de la cotisation annuelle de la part des adhérents.</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Implication des services communaux et des autres partenaires privés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non disponibilité d'une enveloppe financière pour réaliser le projet, il fallait faire recours au sponsor (le rythme d'avancement était lent).</li> <li>- Financements privés aux projets limités d'où difficultés de multiplication du nombre de jardins partagés.</li> </ul>
<b>Règlementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Initiative institutionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inexistence de réglementation (textes juridiques) régissant ce type jardin.</li> </ul>

## 4 Résultats et Discussion:

Dans cette partie, Nous allons exposer les points principaux évoqués durant cette recherche comme suit :

- Face a la pression urbaine, au bétonnage des villes, a l'effritement du lien social et des valeurs et face a la pauvreté, des jardins partages et éducatifs se sont créés et multipliés depuis une vingtaine d'années à travers le monde, Ils percent le béton ou le recouvrent, ouvrant un nouveau champ des possibles. Bien qu'ils soient tous différents, ils ont pour traits communs d'être des jardins partages, éducatifs et respectueux de l'environnement.
- L'intégration des jardins partagés dans les opérations d'aménagement contribue largement à l'amélioration de la qualité du paysage et la valorisation des espaces urbains notamment celle en friche.
- Les bonnes pratiques participatives à travers des projets tels que les « jardins partagés » pourraient être un moteur et un levier pour assurer une meilleure gestion urbaine de proximité.
- Le concept du jardin partagé n'est pas récent, il prend ses origine depuis la révolution industriel sous forme de jardin ouvrier destiné à un but alimentaire, son évolution était accompagné d'une évolution des conséquences, les défis, et les objectifs tracés depuis la lutte contre à la fin à la cohésion social et l'éducation à l'environnement.
- Les jardins partagés sont des lieux d'apprentissage du vivre ensemble, de mixité culturelle et sociale et apporte une contribution effective à la mobilisation et à l'appropriation habitante des espaces du quartier
- On se basant sur l'expérience vécue lors de notre recherche menée sur terrain et auprès des acteurs impliqués nous avons constaté que Malgré les préoccupations majeures du citoyen Algérien tels que : le transport, la sécurité, l'emploi, etc., la verdure et les espaces végétalisés sont évalués comme importants pour l'amélioration de l'image de la cité. Ils peuvent offrir confort et bien-être dans le milieu résidentiel.
- La mise en œuvre d'un jardin partagé passe par un processus complexe au cours duquel de nombreux acteurs sont impliqués :

-Le jardin partagé d'Amaranthes à Lyon : au départ une intervention artistique afin de ramener le vert dans un délaissé urbain évolue progressivement pour créer un espace complet de vie,

d'échange de participation (le projet qui a démarré avec un artiste a permis l'enclenchement d'un processus participatif), l'aspect évolutif propre à ce jardin a garanti sa pérennisation.

- Le jardin partagé «El Zouhour» à Boumati : malgré qu'il répond partiellement au processus de conception d'un jardin partagé ( l'implication des habitants dans tout les niveaux du projet notamment dans la rédaction du document cadre du projet , le recours aux dispositifs écologique par exemple la récupération des eaux pluvial malgré qu'un problème d'alimentation en eau est soulevé par les habitants ), offre une nouvelle forme de paysage à la cité de Boumati et devenu une partie intégrante de la sensibilisation et à l'éducation environnementale dans le quartier, en créant un noyau social au sein de la Cité AADL de Boumati, attaché à son jardin et conscient de sa mission dans la société civile. Néanmoins après deux année nous avons constaté à partir des questionnaires établit avec les habitants une disparition de la qualité du partagé et accès pour tout le monde à ce jardin du fait qu'il est clôturé toute la journée sauf durant la présence des adhérent (qui possèdent la clé de la porte du clôture) et une absence d'animation (la vitalité du départ n'a pas duré).

- ce concept de jardin partagé en Algérie n'a pas pris d'ampleur puisqu'il n'est pas encadré par les autorités locales, ni soutenu financièrement, sa généralisation nécessite :
  - Une reconnaissance institutionnelle son inscription dans les textes de lois et la mise en place d'un cadre juridique la régissant.
  - Recadrer le concept des jardins partagé, par le biais des spécialistes.
  - Créer des associations dans les quartiers, afin de transmettre les préoccupations des habitants.
  - Prévoir des campagnes de sensibilisation.
  - Impliquer la société civile.
  - Respecter la réglementation.
- La confirmation du postulat qu' un jardin partagé est un projet écologique de participation, créateur de lien social et animateur de quartier, constituant à la fois une nouvelle forme d'appropriation du territoire par ses citoyens, et une réflexion transversale de l'action public, il améliore la qualité paysagère de nos villes et le cadre de vie de leurs citoyens.

## **5 Conclusion générale :**

A travers cette recherche, nous avons pu montrer que la notion de l'aménagement urbain à travers le concept des jardins partagés est un sujet pluridisciplinaire et qui mobilise plusieurs acteurs, secteurs, conditions et également textes réglementaire.

L'objectif de cette étude était ainsi de s'interroger sur la manière dont les jardins partagés pourraient contribuer à intégrer la nature en ville tout en étant un véritable outil de développement durable et d'équilibre éco-systémique.

En effet, le 20ème siècle a vu la fonction du jardin évoluer de l'apport alimentaire d'appoint à un outil de développement local, créateur de lien social. Cette nouvelle fonction de support de développement repose sur l'initiative de citoyens actifs au début des années 1990 à New York que l'on appelait les Green Guérillas. Le jardin partagé est ainsi né et les initiatives de créations se sont multipliées. Des associations ont donc développé des espaces de requalification urbaine, des espaces de sociabilité renforcée et de démocratie participative à partir des jardins, se sont des espaces de rencontre, de détente, d'éducation et d'engagement, se sont des lieux d'apprentissage du vivre ensemble, de mixité culturelle et sociale et de contribution effective à la mobilisation et à l'appropriation habitante des espaces du quartier. Ce sont ces aspects qui ont été développés au fil du mémoire en analysant les enjeux de ces espaces, leurs formes et leurs processus de conception.

Le jardin partagé peut devenir un enjeu majeur pour la collectivité qui pourrait l'utiliser comme un outil de développement local et d'amélioration de la vie des habitants. Cela va lui permettre de rationaliser l'occupation de ces terrains, de les rentabiliser et surtout d'éviter les terrains délaissés, il peut réunir les habitants autour d'un projet d'aménagement commun, étant donné que la population désire désormais être actrice et jouer un rôle dans cette mission.

La notion de participation à travers le partage de jardin a eu un écho favorable de la part des habitants, des opérateurs et de la collectivité locale d'El Harrach. Les habitants expriment un désir et une volonté à participer dans toutes les opérations relatives à la gestion directe de leur quartier, sa généralisation nécessite :

### **Sur le volet juridique :**

- La mise en place de mesures locales d'accompagnement du développement de ce type d'opération par les pouvoirs publics.
- La mise en place d'un cadre juridique approprié qui pourrait régir ce type de jardin dont la nomenclature est inexistante dans les lois algériennes, la loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts ne contient pas la nomenclature de jardin partagé .
- Initier une charte de jardins partagés et d'outil de pilotage et de coordination à l'instar de tous les pays reste une opportunité pour la diffusion de ces opérations.

### **Sur le volet technique :**

- Financer ou aider au financement des achats d'arbres, des opérations de plantations et d'entretiens des espaces extérieurs.
- Assister à l'exploitation et à l'entretien des espaces extérieurs

### **Sur Le volet organisationnel :**

- Prévoir des modes de soutien de la part des institutions locales.
- Création d'associations spécialisées en termes d'aménagement.
- Le concept des jardins partagés comme un outil de développement durable de nos villes est un sujet très vaste qui mobilise : l'urbanisme, les sciences sociales, l'écologie, l'aménagement du territoire, etc., dans ce sens, plusieurs pistes de recherche peuvent être développées :
- L'apport des jardins partagé comme nous l'avons démontré est indéniable, ces notions de 'gestion et d'appropriation' permettent de développer des réflexions à d'autres dispositifs d'aménagement en milieu urbain.
- La présente recherche traite le concept des jardins partagés en tant qu'alternative d'aménagement et de gestion de proximité en vue palier à l'image négative des espaces extérieurs délaissés, il serait intéressant de développer le volet technique, organisationnel et d'exécution de ces derniers.

Cette recherche n'a pas prétendre d'être clôturée, parce qu'elle ouvre d'autres champs d'investigation, que nous souhaitons être recherchés, notamment ce que nous citons ci-dessous dans les pistes de recherche.

## **6 Pistes de recherche :**

Le concept des jardins partagés comme outil d'aménagement durable est un sujet très vaste qui mobilise : l'urbanisme, les sciences sociales, l'écologie, l'aménagement du territoire, etc., dans ce sens, plusieurs pistes de recherche peuvent être développées :

- La présente recherche traite le concept des jardins partagés en tant qu'alternative d'aménagement en vue de palier à l'image négative des espaces extérieurs délaissés, il serait intéressant de développer le volet technique, organisationnel et d'exécution de ces derniers.
- Nous avons constaté à travers cette recherche l'absence du cadre juridique ou institutionnel régissant ce concept en Algérie, il serait alors nécessaire de développer le côté juridique de ces derniers
- L'animation dans un jardin partagé est primordiale pour garantir sa durabilité, nous pensons qu'il est intéressant de développer ce volet.

## **Bibliographie :**

### **Ouvrage :**

- CORBOU. M, (2011), « des jardins dans la ville », ARTE éditions Paris.
- CHOMARAT.C, (2014), «Nature urbaine en projet», édition Centre National du Livre, Paris. P15-37 et P55-75.
- BARBAUX.S, (2010), « jardins écologiques ecology, source of création»,édition ICI interface, France. P 268
- ALLEMAND.S,(2009), «Sous la ville durable le genie urbain», édition les carnet de l'info,Paris. P 97-50 et P 299-280
- DORIER-APRIL.E,(2006), «ville et environnement» , édition SEDES, Paris. P 109-116 et P61-82
- BARRUE-PASTOR.M,(2000), le temps de l'environnement , édition PARA GRAPHIC, France. P33-45
- RICARD.D,(2010), Développement Durable des Territoires :de la mobilisation des acteurs aux démarches participatives ,édition CERMA,Clermont-Feerrand. P 7-15 et P79-87
- Da Cunha, « Urbanisme végétal et agri-urbanisme, Les Cahiers du développement urbain durable», URBIA N° 08 juin 2009.
- Fayolle. P et Maillard. O,( 2014) « La démarche participative avance dans les parcs et jardins», Lien horticole N° 883.
- Guinaudeau. C,( 2012), « Les haies urbaine et péri-urbaine : aménagements urbains durables, guide pratique», éditions CSTB.
- Howard. E, « les cités-jardins de demain », éditions DUNOD Paris, 1969.
- J. Chaib et Jean-Paul Thorez,(2000), « éco-citoyen au quotidien » éditions sang de la terre Paris.
- Lefebvre. H (1974), « La production de l'espace Paris », éditions anthropos.
- Moley. C, (2006) « Les abords du chez-soi. En quête d'espaces intermédiaires »Editions de La Villette.
- Stefulesco. C, (1993), « L'urbanisme végétal», édition Institut pour le Développement Forestier, Paris.
- Basset. F, BAUDELET. L, LE ROY A,(2008), « Jardins partagés - Utopie, écologie, conseils pratiques», édition Terre Vivante, Paris. P6

## Articles :

- L'union Social pour l'habitat, (2011), << Espace vert : partagé les jardins>>, Revue Habitat et Société N°64, P 49-71.
- CHARBONNEAU B, (2005) « Les jardins partagés », Revue Urbanisme N° 343, p 42-50
- COHEN .C, (2003), « *Les jardins partagés : Jardins urbains de mixité sociale, de convivialité et de retour à la terre* » in Dossier et débats pour le développement durable.  
Disponible sur <http://www.association4d.org/> (consulté le 02/03/2017)
- DURBIANO .C, (2004), « *Nature et urbanisation. Un enjeu pour les aires métropolitaines Méditerranéennes : introduction* », Rives nord méditerranéennes.  
Disponible sur <http://rives.revues.org/document48.html> (consulté le 14/02/2017)
- Demailly. K. ,(2014),« *Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ?* », EchoGéo.  
Disponible sur <http://echogeo.revues.org/13702>. (consulté le 15/04 /2017)
- MICHEL .F, (2016), « Liz christy, mère du premier jardin communautaire », in personnage liés à l'agriculture au Québec.  
Disponible sur <https://potagersdantan.com/2016/02/13/liz-christy-mere-du-premier-jardin-communautaire/> (consulté le 13/04/2017)
- Equiterre info, (2011), « des potagers urbains : pour jardiner au pied de chez soi et colorer la ville », Equiterre info, N° 01/11.

## Rapport :

- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (2009), « 2050 : 2,3 milliards de bouches de plus à nourrir »  
Disponible sur <http://www.fao.org/news/story/fr/item/35656/icode/>  
(Consulté le 12/04/2017)
- GIEC (2007), « 4ème rapport d'évaluation du climat »  
Disponible sur [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/GIECDOC\\_INTERNET.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/GIECDOC_INTERNET.pdf) (consulté le 10/04/2017)
- TAMANI-DJEBRA. F, CHABOU-OTHMANNI .M et BENSOUYAH.R,(2017), « les jardins partagés une alternative pour la gestion urbaine de proximité », colloque international participation citoyenne et habitante au développement Social et urbain, EPAU, Alger.

## Thèses et mémoires :

### Mémoire de Majéster

- Ali-khodja. A, "Aménagement et conception des espaces verts publics", université de Constantine, 1999.
- Benassil Chabane. F, « L'intégration du végétal dans le processus de revalorisation des tissus urbains denses », EPAU, 2012.

### Mémoire de Master

- LECAT. E,(2008), « Les jardins partagés : une nouvelle manière de faire entrer la Nature en ville autour d'enjeux liés au Développement durable », institut d'urbanisme de Paris.
- DEGASNE.S,(2014), « le projet de jardin partagé en pied d'immeuble de logements sociaux : quelle mise en œuvre adapter pour une inscription qualitative du jardin sur le patrimoine non bâti des bailleurs sociaux ? », université d'Angers .
- DENIS.L, (2010), « du jardin partagé au jardin de trottoirs nature de quartier et éco-citoyenneté à Lyon », Muséum National d'Histoire Naturelle, en cohabilitation avec Agro Paris Tech.
- LARBEY.V, (2011), « jardins et jardiniers les pieds dans la terre, la tête dans les nuages une anthropologie du potager », université Paul Valéry-Montpellier.
- LETOURNEUX .S, (2014), « le projet de jardin partagé et les différents rôles des paysagistes dans sa mise en œuvre : présentation, exemple et analyse des pratiques à travers les territoires », Agros Campus Ouest –Angers,

### Site web

- <http://www.jardinsdefrance.org/jardins-collectifs-une-histoire-de-partages/>
- <https://potagersdantan.com/2016/02/13/liz-christy-mere-du-premier-jardin-communautaire/>  
<http://www.hypergeo.eu/spip.php?article482>
- <http://fr.calameo.com/read/000001084cc3a34b7a371> consulté le 7/03/2017
- <http://fr.calameo.com/read/000001084cc3a34b7a371>  
(<http://fr.calameo.com/books/000400547517813632625>)
- <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01081373>

## Liste des figures :

Figure 1 : Liz Christy dans le premier jardin communautaire de Lower East side à New York.....	14
Figure 2 : Jardin Liz Christy, New York .....	14
Figure 3 : Début du jardin de Liz Christy .....	14
Figure 4 : Jardin des retrouvailles à Lille .....	14
Figure 5 : Jardins familiaux d'Haute-pierre à Strasbourg .....	18
Figure 6 : jardins partagés du <i>Square de Boutroux</i> .....	22
Figure 7 : palissade le long d'une rue .....	23
Figure 8 : Terrain envahi de détritrus.....	23
Figure 9 : Le jardin partagé Papilles et Papillons à paris.....	23
Figure 10 : Le jardin partagé Papilles et Papillons à paris .....	23
Figure 11 : Jardin partagé pré vert au quartier Jacques Prévert-paris : embellissement et aménagement du quartier avec la participation citoyenne. ....	25
Figure 12 : Jardin partagé d'Emmanuel à Paris .....	25
Figure 13 : jardin partagé dans le parc de Gerland à Lyon.....	28
Figure 14 : jardin partagé à vocation pédagogique .....	28
Figure 15 : Schéma simplifié des étapes d'un projet de jardin partagé .....	41
Figure 16 : le jardin partagé Présensé, Lyon .....	42
Figure 17 : Jardins partagés Brin d'Guill' .....	43
Figure 18 : préparation pour installation de la serre .....	45
Figure 19 : le parking sauvage en 2003.....	45
Figure 20 : Montage de la serre .....	45
Figure 21 : installation de la serre .....	45
Figure 22 : jardin partagé îlot d'Amaranthes .....	46
Figure 23 : les parcelles attribuées aux jardiniers volontaires chaque personne est responsable d'un rectangle .....	46
Figure 24 : début de la deuxième extension .....	46
Figure 25 : vue sur le jardin partagé et les Douze acacias .....	46
Figure 26 : démolition de l'ancien immeuble.....	47
Figure 27 : potager d'Amaranthes.....	47
Figure 28 : Clôture d'Amaranthes.....	48
Figure 29 : l'îlot Mazagran.....	48
Figure 30 : Cité AADL Boumati .....	52
Figure 31 : situation de la cité 116 AADL Boumati. ....	52
Figure 32 : terrain après aménagement .....	52
Figure 33 : Etat itial du site.....	52
Figure 34 : le jardin partagé El Zouhour.....	52
Figure 35 : Etapes de la mobilisation : mécanisme de consultation.....	57
Figure 36 : Le dispositif d'organisation du jardin El Zouhour . ....	58
Figure 37 : Traçage du plan sur terrain .....	59
Figure 38 : Plan de masse cité AADL Boumati .....	59
Figure 39 : La mise en place des allées de séparation de parcelles des adhérents.....	59
Figure 40 : Le Terrain avant le début des Travaux (300 m <sup>2</sup> ).....	59
Figure 41 : Remplissage avec terre végétale.....	60
Figure 42 : début d'exploitation par les habitants .....	60

Figure 43 : Le Jardin achevé avec les principaux éléments : Cabane des outils, Pergola .....	60
Figure 44 : Le Jardin achevé avec les principaux éléments : Clôture de sécurité , Planches de cultures et quelques plantations. ....	60
Figure 45 : Club vert.....	60
Figure 46 : formation et sensibilisation .....	60
Figure 47 : Récolte des légumes.....	60
Figure 48 : Récolte des légumes.....	60
Figure 49 : Cabane du jardin réservée pour les outils .....	61
Figure 50 : Mini serre du jardin .....	61
Figure 51 : Pergola équipé de chaises.....	61
Figure 52 : Clôture du jardin.....	61
Figure 53 : Planches carrés de culture en bois .....	61
Figure 54 : Citerne du jardin.....	61
Figure 55 : plaques de signalisation.....	61
Figure 56 : Plaque de signalisation .....	61
Figure 57 : Apprentissage de techniques du jardinage écologique.....	62
Figure 58 : Apprentissage de techniques du jardinage écologique.....	62
Figure 59 : Club vert du jardin, éducation à l'environnement .....	62
Figure 60 : Club vert du jardin, éducation à l'environnement .....	62
Figure 61 : le site après installation du jardin .....	63
Figure 62 : le site avant l'installation du jardin .....	63
Figure 63 : le potager du jardin .....	63
Figure 64 : Récolte des légumes.....	63

## Liste des Tableau:

<b>Tableau 1</b> : Récapitulatif de l'évolution des jardins collectifs.....	15
<b>Tableau 2</b> : Récapitulatif des caractéristiques et typologies des jardins collectifs.....	20
<b>Tableau 3</b> : Echelle de la participation.....	25
<b>Tableau 4</b> : Contraintes et potentialités de mise en œuvre du jardin de Boumati.....	64

## Liste des acronymes :

- AADL : Agence d'Amélioration et de développement de Logement.
- APC : Assemblé Populaire communal.
- CNFE : Centre National des Formations à l'Environnement.

# **ANNEXES**

## ANNEXE 1

<p><b>RÈGLEMENT INTERIEUR DU JARDIN PARTAGÉ EZZOUHOUR</b> <b>Cité AADL 116 logt, Bomati, Commune d'El Harrach</b> <b>Avril 2016</b></p>
---

*Toute vie en société nécessitant quelques règles de bon usage. Un cadre de base est proposé par ce règlement pour déterminer le bon fonctionnement du lieu.*

### **Dispositions Générales**

Les jardins partagés (collectifs), facteurs de développement local du lien social, s'inscrivent dans une démarche de développement durable, engagée par le Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE), et constituent à ce titre une action nouvelle dans la stratégie de la gestion environnementale des espaces non entretenus intégrés dans les cités urbaines.

Le projet du jardin partagé Ezzouhour, sis, cité AADL 116 logt de Bomati, commune d'El Harrach, a été réalisé par le Conservatoire National des Formations à l'Environnement, grâce à la solidarité entre différents partenaires économiques. Il s'est construit en concertation avec l'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL).

L'Agence Nationale de l'Amélioration et du Développement du Logement (AADL), a mis à la disposition du CNFE, un terrain de 300 m<sup>2</sup>, pour la réalisation et la mise en œuvre du jardin partagé Ezzouhour.

Toutefois, l'autorisation d'occupation du terrain sera retirée du CNFE sans indemnité, dans le cas de la cessation de l'activité « jardins partagé » pour cas de force majeure (récupération du terrain par le propriétaire –AADL-).

Le Jardin partagé sera exploité par un groupe d'adhérents (usagers), qui se constitueront en association.

Le concept d'association dans le cas de ce projet, est utilisé comme dénomination indiquant la réunion de personnes (adhérents ou usagers) autour d'un but ou d'un intérêt commun. Il n'est pas pris au sens juridique.

En outre, Il appartient au Conservatoire National des Formations à l'Environnement, en sa qualité d'initiateur de ce premier modèle pilote, et maître d'œuvre au même temps, d'en effectuer l'administration, la gestion, la réglementation, l'exploitation, la formation et la communication.

Le Conservatoire National des Formations à l'Environnement, peut désigner le président de l'association, comme il peut consulter les adhérents pour le choisir. Ce choix doit être notifié par un procès verbal de réunion.

## **OBJECTIFS DU JARDIN PARTAGÉ**

- Permettre aux résidents de la cité AADL 116 logt et de la commune d'El Harrach de **pratiquer le jardinage dans un cadre collectif**.
- Favoriser les échanges et les rencontres entre les différentes générations et les différents métiers dans une **ambiance conviviale loin des pressions sociales**.
- - Mettre en place des dynamiques collectives, permettant l'éducation et la sensibilisation à des **pratiques écologiques de jardinage** et au développement durable (alimentation, consommation, économie de ressources, ...).

## **MODALITÉS PRATIQUES**

L'utilisation du jardin est exclusivement destinée à la culture potagère, arboricole et florale.

Le travail dans le jardin partagé et l'adhésion ne doivent pas être source de profit, et d'intérêt personnel sur le plan relations d'affaires ou politiques.

La culture des légumes et autres végétaux au jardin partagé, doivent être biologique favorisant au maximum la vie du sol sans pesticide ni engrais chimique, sauf dans le cas de force majeure.

## **ACCÈS AU JARDIN**

Tous les adhérents peuvent accueillir les visiteurs de manière improvisée. Mais l'accès aux parcelles pour y travailler et y récolter ne peut se faire que si le titulaire (l'adhérent), ou le co-titulaire, est là et accompagne les tiers sous sa propre responsabilité (Voir « conditions d'exclusion » plus loin). Toute personne extérieure à l'association ne peut venir seule sur les parcelles, même autorisée par le titulaire.

Les groupes d'enfants scolaires sont autorisés à visiter le jardin dans un but pédagogique. Ils seront accompagnés par leurs encadreurs et pris en charge par les membres de l'association ou les représentants du CNFE.

### **CONDITIONS D'AFFECTATION D'UNE PARCELLE / MODALITÉS D'ATTRIBUTION**

- Résider à la cité AADL 116 logt à Boumâati, ou à la commune d'El Harrach (titulaire et co-titulaire)
- Etre majeur.
- Ne pas disposer de terrain permettant la pratique du jardinage ailleurs.
- Chaque foyer (famille) bénéficiera d'une seule parcelle.
- S'assurer que l'adhérent est motivé et accepte le règlement (bulletin de candidature, entretien avec des membres de l'association, ...).

Si une parcelle n'est pas utilisée par manque de candidature, le CNFE prendra en charge son exploitation ou l'affectera temporairement à l'un des adhérents de l'association.

La parcelle N° 12 est réservée pour les activités expérimentales (semis, démonstrations,...). Elle est accessible aux personnes inscrites sur la liste d'attente.

### **DOCUMENTS À FOURNIR POUR S'INSCRIRE**

- Bulletin de candidature.
- Le présent Règlement intérieur, dûment approuvé et signé par le candidat à l'adhésion.
- Pièce d'identité, justificatif de domicile, une photo d'identité, (idem pour le co-titulaire).

En échange, une carte d'adhésion au jardin partagé Ezzouhour est délivrée à l'adhérent indiquant le numéro de sa parcelle.

L'attribution des parcelles est décidée par le CNFE. Les membres de l'association peuvent faire des propositions. L'emplacement des adhérents se fait par tirage au sort ou selon un arrangement commun.

Le dépôt des candidatures en liste d'attente se fait toute l'année **par le biais d'une demande officielle.**

### **LA JOUISSANCE DES PARCELLES EST PERSONNELLE**

Le titulaire de la parcelle ne peut la rétrocéder à qui que ce soit, la cession des parcelles de gré à gré est interdite. Elle passe obligatoirement par le CNFE.

En cas d'absence (maladie, vacances, etc), le titulaire (adhérent) doit soit s'arranger avec les adhérents pour gérer la parcelle en son absence, ou informer le CNFE pour organiser le suivi. Si le titulaire envisage de faire intervenir une tierce personne, même apparentée, il doit en aviser le CNFE et donner les coordonnées de la personne qui s'engage à respecter le présent règlement.

Un constat est établi lors de la mise à disposition des parcelles à l'ensemble des adhérents en présence du président de l'association. Les bien mis à disposition sont : carrés de culture, serre, cabane, réservoirs d'eau, pergola, chaises, matériel collectif de jardinage.

L'exploitation de la parcelle est effective à la signature après lecture et approbation du présent règlement.

**Les parcelles mise en cultures sont affectées aux nouveaux adhérents après la récolte des cultures en place.**

**Le nouvel adhérent doit prouver sa bonne foi et son sérieux en assurant la préparation de la parcelle.**

### **COTISATIONS**

La jouissance de chacun de parcelle de culture attribuée aux conditions fixées ci-dessus est subordonnée au versement d'une cotisation annuelle individuelle estimée à 2400,00 DA. Elle sera versée chaque mois d'avril au président de l'association, une fois l'adhésion est renouvelée ou acceptée, contre un reçu de versement.

Cette cotisation couvre les frais de gestion de l'activité (Achat et maintenance du matériel et autres équipements du jardin, secrétariat,...). Les dépenses seront justifiées par des bons d'achat ou de service.

Par ailleurs, la cotisation ne couvre nullement l'approvisionnement en matériel végétal (plantes et semences) ainsi que le terreau. Néanmoins les adhérents peuvent s'arranger pour faire des achats collectifs.

Le montant de cotisation sera révisé chaque année par le CNFE en concertation avec les membres de l'association. Si l'adhésion se fait au delà du mois d'Avril, le montant sera calculé au prorata des semestres en cours et restants.

Pour les adhérents sans parcelle personnelle et les Co-titulaires, la cotisation sera fixée chaque année par l'Assemblée Générale de l'association. Pour l'année 2014, le montant est fixé à 50,00 DA/ mois.

La cotisation sera versée dans sa totalité, au plus tard le 30 Avril 2016. Une seule relance sera faite par le biais du CNFE. Si dans un délai de quinze jours après la relance, le paiement n'a pas été effectué, une décision d'arrêt d'exploitation sera remise à l'adhérent concernée, par le biais du président, ou envoyé du CNFE par lettre recommandée avec accusé de réception. Par la suite, la parcelle sera systématiquement redistribuée à une personne sur liste d'attente.

Dans le cas où l'adhérent manifeste une envie de se retirer du Jardin. Une déclaration d'annulation d'adhésion lui sera fournie par le CNFE, sur laquelle, il fournira les motifs de sa décision.

### **DURÉE D'EXPLOITATION DE LA PARCELLE**

L'occupation de la parcelle de culture est établie à titre précaire et révocable. Elle est consentie pour une année calendaire et renouvelable annuellement quatre fois tacitement, sauf si l'un des adhérents failli à l'une des conditions d'exploitation éthiques ou techniques de sa parcelle, mentionnées sur le présent règlement. Dans ce cas le CNFE, interviendra pour annuler le contrat d'exploitation.

Un bilan sera fait sur le renouvellement des bénéficiaires après les quatre ans. En cas de non renouvellement d'une partie des attributions, le CNFE, décidera des moyens à mettre en œuvre pour que de nouveaux adhérents puissent bénéficier d'une parcelle.

A titre exceptionnel, et selon la disponibilité de parcelles, cette durée quadriennale pourra être prolongée, Le prolongement éventuel sera fait pour les adhérents qui auront manifesté leur implication dans le fonctionnement et les activités collectives durant les saisons précédentes. Le CNFE analysera les différents cas et arbitrera en s'appuyant sur les relevés de participations aux diverses activités.

### **MESURES ET OUTILS DE VÉRIFICATION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT :**

Le CNFE, a développé un dispositif de contrôle très rigoureux, intitulé relevés de participations aux diverses activités. Ce dernier comprend deux types de documents à savoir :

- **Fiche de contrôle de parcelle** : elle est remplie par le personnel du CNFE, chargé du suivi et de l'évaluation des activités individuelles de chaque adhérent au jardin. Le passage de l'équipe du CNFE se fait une fois par semaine.
- **Fiche des activités d'entretien partagées entre les adhérents** : Elle est remplie par Le président de l'association Ezzouhour. (Ci-joint en annexe 01 liste des tâches communes au jardin partagé).

Les Procès verbaux de réunions d'organisation et de coordination, et ceux des assemblées générales entre les membres de l'association et le CNFE, sont aussi considérés comme une source crédible pour le renouvellement ou l'annulation de l'adhésion.

## CONDITION D'EXCLUSION

- Le non-respect de l'une des clauses d'utilisation prévue par le règlement intérieur.
- La non-culture des parcelles durant 1 an.
- L'insuffisance d'entretien de la parcelle.
- La négligence dans l'utilisation des outils de jardinage. (Ils doivent être nettoyés et remis dans la cabane après chaque utilisation).
- Le non-respect des règles de vie collective.
- Le non-paiement de la cotisation annuelle.
- Le non-respect des prescriptions concernant la culture biologique.
- Le non-respect du voisinage.
- Les actes d'incivilités, vol de matériel, de récoltes, et des relations conflictuelles avec les adhérents.
- L'ouverture du jardin la nuit et les discussions tapageuses.
- L'utilisation non économique de l'eau (Lavage des voitures interdit)
- La mise à disposition, même temporaire, de la parcelle à une personne extérieure au jardin partagé.
- La non participation à la vie de l'association : assiduité aux réunions et formations et assemblées générales.
- L'utilisation de l'espace du jardin dans la fête religieuse d'Aid ELADHA pour abriter les moutons. (Leurs accès est strictement interdit. Aussi Il ne faut pas les attachés aux poteaux de la clôture ni aux panneaux).
- Si les produits cultivés sont utilisés dans une activité commerciale.
- Si le jardin est utilisé comme dépôt à des véhicules moteurs, ou produits dangereux, inflammables, infectés, illicites ou autres pouvant tomber sous le coup de la législation.

S'il s'avérait qu'un mauvais entretien perdure au-delà d'une période de 3 mois, le président de l'association et le CNFE, seraient alors en droit d'examiner les raisons de cette défaillance avant de proposer des mesures d'exclusion et de remplacement.

Une décision définitive sera notifiée à l'adhérent jardinier par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le dialogue et la discussion sont privilégiés pour la gestion du jardin partagé.

## **CESSATION D'ACTIVITÉ**

Tout adhérent a le pouvoir de mettre fin à l'utilisation de sa parcelle, sous réserve de prévenir le plus tôt possible le président de l'association et le CNFE, afin que l'ensemble puisse organiser la reprise de la parcelle. Dans ce cas, la cotisation n'est pas remboursée.

En cas de déménagement hors de la commune, l'adhérent est tenu d'en informer le CNFE. Ce dernier mettra en œuvre les modalités de restitution, en vue d'une nouvelle attribution. L'adhérent quittant la parcelle aura tout de même la possibilité de récolter ce qu'il a semé.

**Il doit également remettre les clés du jardin partagé au président de l'association Ezzouhour.**

## **OBLIGATION GÉNÉRALES DE L'ADHÉRENT**

L'adhérent jardinier doit :

- pratiquer les cultures écologiques : lutte biologique et exclusion d'usage des engrais chimiques, et des pesticides. rechercher la qualité et respecter les écosystèmes naturels. L'adhérent s'engage à utiliser de manière raisonnée l'eau et à composter les déchets biodégradables si l'espace disponible le permet.
- Chaque parcelle de culture doit être cultivée et entretenue avec soin par l'adhérent. Il devra en outre entretenir, désherber les abords immédiats de sa parcelle.
- L'adhérent ne doit pas faire dépasser ses cultures au-delà de ses limites il doit respecter les allées, et contrôler les mauvaises herbes pendant l'été.
- L'entretien des bandelettes du gazon et les bordures en fleurs, sont obligatoire pour le maintien de l'aspect esthétique du jardin.
- En cas de non respect de cette obligation, le Président de l'association se donne le droit d'intervenir pour rectifier les limites.
- Lorsqu'un adhérent n'est pas en mesure de cultiver sa parcelle, il doit le signaler rapidement au président de l'association.
- Les récoltes issues du jardin ont vocation à servir aux besoins de la famille. Toute activité commerciale de vente de produits cultivés est interdite et constitue un motif d'exclusion.
- La participation aux activités d'intérêt général (les travaux collectifs concernant l'entretien des abords, des outils, du compost, maintenance des équipements, évacuation des déchets du jardin) fait partie des devoirs de l'adhérent.
- L'adhérent doit s'engager à nettoyer et à ranger après chaque utilisation les outils communs. Il ne doit en aucun cas les ranger chez lui. Ou les déplacer à l'extérieur du jardin. Si un outil est abîmé, l'adhérent doit immédiatement informer le président de l'association.

## **RÈGLES DE VIE COMMUNE**

- Les Adhérents jardiniers doivent se prêter assistance pour le maintien du bon ordre, pour l'entretien des parties communes (abords, allées, haies, points d'eau, cabane, ...) et pour les travaux d'intérêt général.
- Chaque parcelle est délimitée par des allées et bornes et elle ne pourra être close par des haies ou clôtures.
- Les animaux sont interdits au jardin.
- D'une manière générale et en raison de la proximité des habitations, toute manifestation bruyante est interdite (transistor, réunion tapageuse,...)
- La plantation d'arbres fruitiers sur les parcelles est limitée aux nombre de sujets réceptionnés le 09 avril 2013, **néanmoins la proposition de plantation d'autres sujets peut être étudiée par le CNFE.**

## **ACCÈS DES ENFANTS AU JARDIN**

Les enfants sont bienvenus pour jardiner sur la parcelle familiale.

Il est interdit aux enfants :

- de jouer avec le matériel de jardinage pouvant être dangereux (serfouette pointue, binette...etc.) et le matériel de bricolage collectif.
- de jouer avec l'eau, en dehors de l'espace qui leur est réservé,
- de faire du vélo dans les allées et de jouer au ballon.

Les parents ont l'obligation de surveiller leurs enfants. Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Le CNFE décline toute responsabilité en cas d'accident par rapport au non respect du règlement.

Les adhérents peuvent utiliser la parcelle expérimentale et désigner un animateur pour initier les petits enfants au jardinage.

## **DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

Le Conservatoire National des Formations à l'Environnement ne pourra être rendu responsable des dégâts de quelque nature qu'ils soient, qui seraient commis par l'un ou l'autre des bénéficiaires de parcelle, ou résultent de catastrophe naturelles (inondations, tempêtes), ni des accidents qui surviendraient soit à eux, soit à des tiers.

En cas d'incendie ou de vol, l'adhérent fera son affaire personnelle des pertes et déclarera le fait au niveau des services compétents de l'état.

Le jardinier ne peut prétendre à une indemnité en cas de retrait du jardin, quelle qu'en soit la cause.

## **LE RÈGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige entre adhérents est obligatoirement arbitré par le CNFE, qui pourra entendre les deux parties séparément.

***Ce règlement pourra être revu et modifié pour répondre au mieux aux problèmes et aux évolutions des activités au sein jardin partagé.***

---

**ACCEPTATION  
DU REGLEMENT DU JARDIN PARTAGE EZZOUHOUR  
Bomati, commune d'El Harrach**

**Coordonnées complètes de l'adhérent**

**Nom et Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

**Tél mobile et fixe :** .....

**E.Mail :** .....

**Annexe 2**

**Règlement intérieur du jardin partagé Mathurin Moreau**

***Préambule***

Le jardin partagé s'inscrit dans un état d'esprit collectif et convivial.

***Visiteurs***

Vous êtes les bienvenu(e)s dans ce jardin partagé.

Merci de respecter les plantations et de ne pas cueillir à la place des jardiniers.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

***Fonctionnement du collectif de jardiniers***

Les jardiniers se réunissent une fois par mois pour le bon fonctionnement du jardin. La participation de tout un chacun aux réunions est importante. En cas d'empêchement, merci de prévenir Graine de Jardins – 01 42 23 39 25

grainedejardins@orange.fr ou Mr Lamy au 01 42 03 21 55.

Si une personne est malade ou s'absente pour une longue période, il lui est demandé de prévenir les autres jardiniers qui pourront prendre soin de sa parcelle en son absence.

En cas d'abandon, merci de le signaler à l'animateur du jardin.

***Organisation du jardin***

Dans ce jardin, il y a des parcelles individuelles, des parcelles partagées entre plusieurs jardiniers et une parcelle collective pour les enfants.

***Attribution des parcelles***

Les parcelles sont attribuées en fonction de l'ordre d'inscription sur la liste tenue à jour par Graine de Jardins.

Pour demander une parcelle, s'adresser à Gilles Roux, l'animateur du jardin qui est présent chaque semaine le mercredi (voir les horaires affichés sur le jardin) ou contacter Graine de Jardins au 01 42 23 39 25. [grainedejardins@orange.fr](mailto:grainedejardins@orange.fr)

### **Ecologie**

Utiliser uniquement des produits naturels dans le jardin pour traiter les plantes.

Clé du local à outils

Les jardiniers qui souhaitent avoir une clé du local, contactez Mr Lamy à sa loge, 99 avenue Simon Bolivar. 01 42 03 21 55.

### **Eau**

Le carré pour ouvrir l'eau est accroché à la porte du local. Merci de le remettre à sa place après utilisation.

### **Outils**

Merci de remettre les outils à leur place dans le local après les avoir nettoyés.

## **ANNEXE 3**

### **Proposition de loi de 2003 du Sénat**

#### **L'APPARITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE JARDINS COLLECTIFS :**

#### **Les jardins d'insertion et les jardins partagés**

#### **Les jardins partagés**

Cette nouvelle catégorie de jardins collectifs, plus récente encore que celle des jardins d'insertion dans la mesure où elle ne date que d'une demi-douzaine d'années, s'inspire d'une expérience originale menée aux Etats-Unis. Les habitants de New-York se sont en effet appropriés des terrains délaissés pour en faire des jardins gérés collectivement, dont l'objectif est moins le jardinage stricto sensu (même s'il y est présent) que l'amélioration du cadre de vie, la création d'un lieu d'échange et de rencontre entre habitants du quartier, l'éducation à l'environnement, l'organisation d'activités culturelles... Ouverts aux passants, non cloisonnés en parcelles individuelles, fréquentés par un public intergénérationnel et multiethnique, ces jardins créés, aménagés, entretenus et gérés par des collectifs d'habitants réunis au sein d'associations de quartier sont donc le cadre d'activités ludiques, festives, éducatives culturelles et artistiques n'ayant de limite que l'imagination de leurs membres (fêtes de quartier, pique-niques, concerts, fresques, cinéma en plein air, installations, cafés botaniques ...). Appelés indifféremment « jardins communautaires », « jardins collectifs d'habitants », « jardins urbains de proximité », « jardins de quartier » ou encore « jardins partagés », ils fleurissent

aujourd'hui dans toutes les grandes villes de France (Lyon, Lille, Nantes, Marseille, Bordeaux, Brest ...) où ils sont souvent gérés en étroite association avec les services de la municipalité dans le cadre de la politique de la ville. A Paris, à quelques exceptions près, tous les jardins collectifs s'étant créés ces dernières années sont des jardins partagés et une cinquantaine de projets est actuellement en attente. Ils sont fédérés au sein d'un programme municipal appelé « Main verte » qui leur donne une assise technique et en maintient l'unité. En pleine expansion car répondant à une demande sociale forte, notamment en milieu urbain et périurbain où le désir d'un « retour au vert » se manifeste le plus explicitement, les jardins partagés voient toutefois leur développement aujourd'hui limité dans la mesure où, comme les jardins d'insertion, ils ne bénéficient pas d'un régime juridique adapté.

**Contenu complet de la loi disponible sur :**

<http://www.senat.fr/dossierleg/ppl01-368.html>

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion0044.asp>

## **ANNEXE 4**

**Le Projet de jardin partagé «El Zouhour», lauréat du prix de la ligue arabe sur la gestion environnementale :**

Ce projet pilote a obtenu le deuxième prix lors de la sixième session du concours de la ligue arabe sur la gestion environnementale en 2014, présenté par le CNFE sous le thème « le rôle des jardins partagés dans le développement durable en milieu urbain » dans la catégorie société civile.

Organisé tous les deux ans, le prix vise à enraciner les principes et méthodes de la bonne gestion environnementale au sein des institutions arabes publiques et privées, aussi à inciter les Etats arabes à s'engager dans le développement durable et à mettre la lumière sur le rôle important de la gestion environnementale dans les économies arabes et sa capacité concurrentielle dans le commerce international. Il s'agit également de proposer des solutions innovantes aux problèmes de l'environnement, de promouvoir les mécanismes de coopération arabe en la matière et de faire connaître les efforts remarquables et les meilleures pratiques dans ce domaine.

Ce concours qui a vu la participation de 96 candidats issus de plusieurs pays arabes a été l'occasion pour les candidats Algériens de montrer les avancés réalisées en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en Algérie. Trois expériences Algériennes ont en effet obtenues les faveurs du jury, (l'association de bienfaisance «Amidou» de la Wilaya de Ghardaïa, a été classée première au concours, grâce à une idée originale d'un «Bâtiment socio-environnemental», tandis que Le troisième prix de la ligue arabe a été attribué au Centre National des Technologies de Production Propre, une autre institution sous tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, en récompense des meilleures applications en gestion environnementale dans les dispositifs gouvernementaux pour son projet "Guide du délégué de l'environnement" utilisé par les entreprises du secteur industriel) ,notamment ce projet du jardin partagé qui a permet de mettre en relief le rôle du jardinage pédagogique dans l'éducation à l'environnement, son importance dans le développement des relations sociales entre les différents catégories d'âge, de métiers ainsi le partage des activités dans un environnement convivial et enfin la réalisation d'expérimentation de production de différentes cultures impliquant les enfants.

## **ANNEXE 5**

**Le conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE)** : en sa qualité d'initiateur de ce premier modèle pilote et porteur du projet au même temps, qui a effectué l'administration, la gestion, la réglementation, la conception et la communication.

### ➤ **Définition du CNFE :**

Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Il a été créé par le décret exécutif n° 02-263 du 17 août 2002, complété par le décret exécutif n° 12-174 du 11 avril 2012 à l'effet de renforcer le cadre institutionnel pour la mise en place de la politique nationale de l'environnement et du développement durable, ainsi que la création d'annexes dénommées « Maisons de l'Environnement » par arrêté ministériel. Les Maisons de l'environnement sont chargées de la mise en œuvre à l'échelle locale des missions attribuées au CNFE. Ce sont des lieux privilégiés de rencontres et d'expression de tous les acteurs de la vie économique, sociale et culturelle de leurs wilayas.

### ➤ **Missions du CNFE :**

Le CNFE a pour missions, la formation, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement en direction de l'ensemble des acteurs socio-économiques publics et privés, ainsi que les préposés à l'application des lois ou à la surveillance des espaces fragiles :

➤ **Formation :**

- Dispenser des formations spécifiques au domaine de l'environnement au profit de tous les intervenants publics ou privés.

- Développer des actions spécifiques de formation des formateurs.

➤ **Sensibilisation :**

- Faire réagir les différentes populations aux problématiques de l'environnement notamment la pollution sous toutes ses formes et la gestion inconsidérée des ressources naturelles.

➤ **Education à l'Environnement pour un développement durable :**

- Eduquer les plus jeunes aux problématiques de l'environnement puisqu'ils constituent le vecteur principal de transmission des bonnes pratiques aux générations futures en vue de pérenniser l'écocitoyenneté.